

M E M O I R E
J U S T I F I C A T I F
D E 1769 H 95.
L E F É V R E - L É Z O N ,

Ancien Notaire à St.-Domingue,

AVEC un écrit sur la nécessité de maintenir l'esclavage en Europe comme à l'Amérique, et surtout dans les Colonies des peuples policiés.

Et un projet de loi pour faire détruire l'erreur funeste de prendre l'égalité des personnes pour l'égalité de droits politiques, une des sources des malheurs de la France et du peuple français.

Dulce pro patria scribere.

B O R D E A U X ,

CHEZ PIERRE BEAUME , IMPRIMEUR-LIBRAIRE , RUE DE
L'ÉGALITÉ , [CI-DEVANT DU PARLEMENT] N°. 32.

AN VIII. — 1800.

D
69 H 95
()

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

200000

AVANT-PROPOS.

Sous l'ancien régime en France, [j'en sais quelque chose] il m'en eût peut-être coûté cher pour oser écrire contre les principes d'un Gouvernement qui n'avoit cependant point de principes, mais qui vouloit passer pour en avoir, quand ce que l'on écrivoit étoit contraire à ses plans ou à ses vues. Mais aujourd'hui, sous le règne de la liberté, je ne dois pas craindre de mettre au jour des idées qui, étant le fruit de l'observation en personne et de l'expérience, ne peuvent nuire à qui que ce soit, si elles ne sont point utiles aux autres peuples polisés de l'Europe comme de l'Amérique, et à la France elle-même, à laquelle elles ne paroissent avoir plus d'application, que parce que je suis français, et que c'est la France qui me les a fournies.

Ce n'est pas pour me soustraire au blâme et à la punition, que je fais cet aveu: c'est parce que les vérités que j'établis me paroissent si évidentes, que je me croirai assez récompensé si un seul gouvernement les adopte, et peut, par son exemple, en exciter d'autres à l'imiter. Mon cœur désireroit que ce fût la France, mais mon esprit n'ose se livrer à la joie de le penser.

Je suis si pénétré de la droiture des sentimens qui m'animent, et j'imagine si peu que les français puissent me faire un crime de la publication de ces écrits, que je les dédie au Héros de la France, à son premier Consul, au vainqueur et revainqueur de l'Italie, et le vainqueur de tout ce qu'il voudra vaincre. Si je me trompe dans les moyens que j'indique pour faire cesser de grands malheurs, peut-être au moins réussirai-je à faire connaître le comble où ceux-ci sont parvenus.

Lorsque je partis de France, en 1770, je croyois ne jamais y rentrer. Le malheur m'a forcé d'y revenir: si c'est le dernier qui m'arrive, je n'en serai pas fâché.



Lettre au Consul Bonaparte.

VEUILLEZ, jeune et brave Héros, agréer ces faibles essais de ma plume, en rentrant dans le sein de ma patrie. Vous y verrez l'expression de mes sentimens bien sincère. S'ils sont erronnés, c'est la faute de mon esprit, et non pas celle de mon cœur. J'en porterai le regret jusqu'au tombeau, où les malheurs finiront sans doute bientôt par me conduire. Je ne regretterai la vie, que parce que je ne pourrai plus être le témoin de vos entreprises comme de vos succès, et l'admirateur de vos talens comme de votre zèle, pour faire le bonheur de la France et du peuple français.

Ce ne sont point des louanges que je vous donne, pour vous empêcher de prononcer sur mon sort comme je le mérite. Si je m'étais cru coupable, je ne serai point revenu en France. Si je le suis cependant, vous n'abusez point de ma franchise comme de ma confiance dans le gouvernement actuel de la France, et vous me permettrez ou bien vous m'ordonnerez de m'absenter de nouveau du territoire français.

Si je ne suis pas coupable, comme je désire me rendre à Paris, je vous prie de vouloir bien faire donner des ordres pour que l'on me délivre le passe-port dont j'ai besoin : l'attente de quelque formalité à remplir, est cause que je n'ai pas encore pu l'obtenir ici. Je partirai aussi-tôt que je l'aurai.

Veuillez bien aussi agréer les assurances de mon respect,

Le Févre-Lézon.

Bordeaux, le 25 Messidor an 8.

MÉMOIRE JUSTIFICATIF.

JE crois, en sortant d'un pays étranger, et sur-tout d'un pays ennemi, et rentrant en France, devoir prévenir les soupçons et les reproches que l'on pourroit avoir & me faire, si l'on avoit, comme il ne peut que trop arriver, cette connoissance, qu'il me répugneroit même de pouvoir cacher, pour ne pas être obligé à la dissimulation, & à vivre dans la crainte d'être découvert.

C'est pourquoi je crois devoir, aussitôt mon arrivée en France, rendre compte des circonstances qui m'obligèrent de me retirer à la Jamaïque, colonie anglaise, d'y séjourner quatre ans & deux mois, & enfin d'en sortir le 22 octobre 1799, ou le 30 brumaire an huit, pour passer à Philadelphie, où j'arrivai le 23 novembre, & d'où je suis parti sur le navire Parlementaire français, le Benjamin-Franklin, arrivé à Bordeaux, le 10 messidor (29 juin 1800).

Voici donc ce compte dont je certifie l'exactitude, & qui m'a fourni l'occasion d'y ajouter des écrits que je crois intéressans pour le bonheur de la France, ma patrie.

Tenebris nigrescunt omnia circum.

Les crimes effrayans commis par Sonthonax à St.-Domingue, ne sont ignorés de personne, et tout le monde est étonné que cet homme, ou plutôt ce monstre, soit resté impuni. Je n'entends pas comme beaucoup d'autres, lui faire le plus grand crime d'avoir proclamé la liberté des noirs, qui en est cependant un bien grand ; mais il n'avoit pas été le premier, et n'a pas même le mérite d'avoir fait cet acte de politique momentanée, (ainsi que je le regarde, libre comme je dois l'être dans mon opinion) avec la discrétion, la prudence & la dignité dont il pouvoit paroître susceptible. Dès avant son arrivée à Saint-Domingue, pour la première fois, les roya-

listes français avoient soulevé les noirs dans la partie du nord , & les avoient portés à des excès monstrueux qui feront long-temps gémir l'humanité , tels que le vol , l'incendie , le pillage , le viol des femmes , des filles , des enfans des blancs , le massacre des uns et des autres , par les supplices les plus cruels. C'étoit le cri de la liberté que leur avoient donné les royalistes , qui rendoit les noirs si féroces et si barbares. Ce n'étoit donc pas le moment de penser à les réduire à l'esclavage. Si Sonthonax eut été aussi bien intentionné qu'il fut un grand scélérat , en proclamant la liberté générale , il eut pris des mesures pour faire cesser les désordres ; & ces mesures n'étoient autre chose que de l'ordonner & proclamer ainsi , d'après la confiance qu'il avoit inspirée aux noirs. Mais au lieu de prendre cette mesure si simple , si facile , si humaine , non seulement il continua à exhorter les noirs à ne point cesser , mais même il se joignit à eux pour les aider et les encourager davantage. Il se faisoit assister par les gens de couleur , c'est-à-dire , par cette classe d'hommes , qui , même dans l'état déplorable où est réduite la colonie de Saint-Domingue , en sont encore le fléau , & s'opposent au retour d'un ordre quelconque qui fasse cesser le crime dans lequel ils sont nés , dans lequel ils ont été nourris , élevés , & qu'ils n'ont jamais cessé de commettre.

Après avoir fait brûler la ville du Cap d'une manière si horrible que le souvenir en fait frissonner , Sonthonax vouloit faire brûler la ville de St-Marc ; pourquoi ? pour la faire piller , et profiter du pillage. Dans cette vue , il se tenoit sur une petite habitation près la ville , appelée l'habitation Dusolier. Il y couchoit dans les cannes à sucre avec les nègres , pour pouvoir mieux les endoctriner. Savary , homme de couleur , maire de St.-Marc , lui avoit promis de le faire , en faisant tout brûler ; mais il n'en faisoit rien , & Sonthonax étoit prêt à partir pour le Port-au-Prince. Le maire avoit communiqué ce projet à plusieurs hommes de Saint-Marc , qu'il croyoit capables de cette horreur , et ceux-ci m'en avoient prévenu de manière à ne pas me mettre dans le cas de les en détourner , puisqu'ils en paroissoient eux-mêmes fort éloignés , excepté un seul qui , quoique propriétaire d'une maison près de chez moi , étoit si fort de cet avis , & croyoit si bien que cela arriveroit , qu'il abandonna tout & suivit Son-

thonax à franc étrier. Mais auparavant il avoit dit à Savary que j'avois beaucoup contribué à détourner les autres d'exécuter ce projet; & Savary à son tour le rapporta à Sonthonax, pour se justifier du retard de cette exécution, dans un moment où ce commissaire le pressoit si fort, étant dans la maison du maire même, que celui-ci, avec beaucoup de chaleur, lui dit: que puisqu'il falloit en venir là, il alloit commencer dans l'instant même par sa propre maison, en y faisant mettre le feu sur le champ, et appela aussitôt pour demander des flambeaux. Ah! mon ami, lui dit alors Sonthonax, attendez au moins que je sois sorti. Ce fut en rentrant chez lui, après cette scène, que Sonthonax lança une proclamation contre moi, par laquelle il me déclara incivique, me destitua de mon état, & me condamna à sortir de la colonie sous huitaine (1).

(1) On a tant écrit et avec tant de raison, sur l'abus des lettres de cachet et des autres actes arbitraires et tyranniques de l'ancien Gouvernement, dont je me suis toujours un peu ressenti, qu'il doit m'être permis de pouvoir dire quelque chose des proclamations d'inciviques qui ont été bien plus fréquentes et ont produit des effets bien plus cruels, sur-tout celles lancées par Sonthonax. Aussi ne faut-il pas croire que parce qu'il a triomphé de tous les faibles athlètes qui l'ont accusé et dénoncé, il triomphera également de moi. Je le dénonce, je l'accuse, afin qu'il soit jugé par la nation, pour tous les crimes publics et énormes qu'il a commis; et je le poursuivrai jusqu'à ce que j'aie obtenu dans les tribunaux particuliers, la réparation légitime de l'injure et des torts qu'il m'a faits. Je serai moi-même mon défenseur: si je ne m'en acquitte pas aussi bien qu'un autre, je n'aurai du moins point de reproches à faire à personne.

Voici la première pièce du procès par laquelle je l'interpelle de déclarer publiquement le motif pour lequel il m'a destitué de mon état, déclaré incapable de remplir aucune autre fonction publique à St.-Domingue, et condamné à la déportation. Je demande la jonction du pouvoir exécutif, pour qu'il soit rendu plainte contre lui, s'il est coupable, ou contre moi, s'il est innocent. Je produirai des attestations, des témoins qui attesteront mon innocence du crime d'incivisme, et qui prouveront au contraire que j'ai toujours été persécuté pour raison de mes opinions patriotiques, qui furent toujours les mêmes que celles que je manifeste encore aujourd'hui à la face de l'Europe, de l'Amérique, de l'Asie et de l'Afrique même, s'il le faut. *Country is my God*, a dit dans ces derniers temps un irlandais infortuné, victime de son courage. En empruntant cette expression qui rend parfaitement une idée que j'ai toujours eue, je dis aussi: *La patrie est mon Dieu*; c'est sur son autel sacré que je dépose l'offrande de mes sentiments que je ferai connoître en finissant ces écrits.

C'étoit le 2 novembre 1793. Savary comptoit bien me faire arrêter après l'expiration des huit jours ; mais le septième , c'est - à - dire , le neuf novembre , il m'arriva une aventure bien surprenante , qui fut cause , en quelque sorte , que la ville ne fut point brûlée ce jour-là , comme elle devoit l'être à chaque instant , depuis le départ de Sonthonax , qui avoit donné lui-même les signaux nécessaires , et qui comptoit si bien sur cet incendie , qu'il en donna la fausse nouvelle , en arrivant au mont Roui , sept lieues après Saint-Marc. Le danger que courroit cette ville , avoit fait appeler à son secours les habitans des Verettes , quartier à dix lieues de Saint-Marc. Ils étoient en route ; tout le monde étoit armé et réuni sur la place. J'étois à mon rang , comme les autres , dans la compagnie où je faisois mon service. On avoit posé les armes à terre , mais il étoit défendu à qui que ce fût de désemparer. Ma'gré cela , je ne pus résister à l'envie d'aller faire un tour chez moi. J'avois deux logemens , l'un au milieu de la ville où étoit mon cabinet , et l'autre dans une rue plus écartée où étoit mon ménage & une compagne malade , que j'ai perdue à la Jamaïque. Je m'étois rappelé d'avoir laissé dans ce dernier logement lorsque j'avois été dîner , une bourse où il y avoit de l'or , que je portois toujours sur moi , en cas de quelque grand malheur. Je voulois aller la chercher , et sur-tout dire en même - temps à ma compagne de sortir de cette maison , d'en faire emporter tout ce qu'il seroit possible , & d'aller dans le logement du milieu de la ville. Je n'écoutai aucune des représentations , des défenses même que l'on me fit , & je m'en allai avec mon fusil et beaucoup d'empressement. Je fus même rencontré par le capitaine-général , qui me dit le tort que j'avois et le danger que je courrois , sur-tout avec mon fusil. Cela ne me fit aucune impression , & je continuai toujours mon chemin. Mais j'avois à peine détourné le coin de l'emplacement de l'église , derrière laquelle étoit le logement où j'allois , que je fus assailli par une foule d'africains , qui , en me criant de donner mon fusil , me l'arrachèrent des mains & le tirèrent sur moi , lorsque je prenois la fuite pour vouloir retourner sur la place. La balle ayant seulement porté dans un mur que je ferrois de fort près , ils me poursuivirent & m'attrapèrent comme je n'avois plus que dix pas à faire pour être hors

de danger. Cinquante, cent, deux cents noirs & plus m'entourèrent aussitôt, au point qu'ils étoient en trop grand nombre pour pouvoir me toucher & même pour me reconnoître. Une quantité de cris s'élevoit, disant : tuez, tuez, tuez ; & moi je crois aussi fort : non, ne tuez pas, menez-le seulement en prison ; & je dirigeois toute cette foule, sans qu'elle s'en aperçut, vers la prison qui n'étoit pas loin, comme si je n'avois point été l'homme auquel on en vouloit. A ceux qui demandoient : où est-il ? je répondrois hardiment : aux uns, il est devant ; aux autres, il est derrière ; à ceux-ci, il est à droite ; à ceux-là, il est à gauche ; & à tous je disois, en langage créole : c'est un blanc qui a un chapeau & une veste bleue ; car alors je n'avois pas de chapeau, l'ayant jetté en courant, ainsi que ma giberne, mon baudrier, ma baïonnette, mon sabre, que quelques-uns de ces noirs s'occupèrent à ramasser ; & mes vêtemens avoient été mis en lambeaux par ceux qui m'arrêtèrent. Tous ceux qui m'entouroient étoient armés de pistolets, couteaux ou baïonnettes : les fusils seuls ne pouvoient sortir de la presse ; il y en avoit bien, mais on ne les voyoit pas.

Il m'est impossible de dépeindre une scène aussi épouvantable. Les cris seuls jettèrent l'effroi dans toutes les ames ; toutes les portes furent fermées dans un instant. On crût que c'étoit le commencement du carnage, & cet instant qui pouvoit en effet le devenir, fut cause, au contraire, qu'il n'y en eut point. Les chefs, c'est-à-dire, les hommes de Sonthonax, furent forcés de venir au secours, & de donner des ordres contre leur gré. On redoubla les mesures de surveillance, & aucun mal n'arriva. Enfin, après un temps bien long, pour le peu de chemin que j'avois à faire, j'arrivai, avec mon cortège, à la prison dont la porte s'ouvrit, en même-temps que l'on croit à la foule de n'y point entrer. Mais j'y entrai moi-même avec une grande vitesse, et la porte ayant été fermée aussitôt, le courage qui jusques-là m'avoit soutenu m'abandonna, et je tombai évanoui. Quelques jours après, Savary donna ordre de me faire sortir, & je croyois que c'étoit pour m'embarquer ; mais non, comme les choses avoient changé de face, & que l'on avoit fait une résistance à l'oppression, je fus laissé plus tranquille que le maire lui-même,

qui fort peu de temps après fut obligé de s'enfuir, à l'apparition, ou plutôt à l'introduction des anglais.

Malgré cela, comme je ne voulois pas vivre sous le régime des anglais, & que je ne pouvois plus aller dans les autres parties de St.-Domingue dont ils n'étoient pas en possession, je me décidai à passer à la Jamaïque. J'y suis resté, parce que j'attendais leur expulsion de Saint-Domingue, & le rétablissement de l'ordre dans cette colonie française. Mais voyant que, quoique les anglais en soient chassés, il est impossible de pouvoir jouir à Saint-Domingue de la tranquillité nécessaire pour y vivre en sérénité, je me suis enfin décidé à sortir de ce malheureux pays ennemi, & à passer à Philadelphie, d'où je suis venu & arrivé en France.

Je me suis désennuyé à la Jamaïque, non pas en lisant les journaux de Peltier (1), mais en rassemblant & en préparant des matériaux pour écrire une histoire de la révolution qui ne sera pas, je crois, une des moins indignes d'être offerte au public, de toutes celles qui pourront paroître. Au surplus, si j'ai le malheur de ne pas amuser ceux qui la liront, le plaisir que je pourrai avoir en écrivant, me dédommagera du regret que j'aurai de ressembler à Peltier, c'est-à-dire, d'ennuyer mes lecteurs & de leur voler leur argent.

(1) Peltier, journaliste français, établi à Londres, où il écrit contre la France, en faisant l'éloge de l'Angleterre et des royalistes français. J'en parlerai bientôt encore dans un autre écrit.

Ce n'est pas Pelletier dont parle Despreaux,
C'en est un autre au moins, aussi sor, aussi faux.

De l'un comme de l'autre bien des gens pourroient dire encore aujourd'hui ce que Boileau, dans sa troisième satire, faisoit dire à un original d'un Pelletier de son temps :

Voilà le prix de la lecture des journaux de Peltier, à laquelle le désœuvrement me forçoit quelquefois à la Jamaïque, pendant le malheureux séjour que j'y ai fait, et dont je fais connoître les raisons, en même-temps que je dis de quoi je m'y suis amusé; ce qui ne doit pas être ignoré de Peltier lui-même, s'il a reçu mes lettres. J'en écrivis aussi quelques-unes au gouverneur de la Jamaïque et à l'Assemblée Coloniale, qui ne leur ont pas permis d'ignorer mes sentimens pour la France, dont je ne me suis jamais caché, même chez les ennemis, où je crois bien avoir prouvé que je ne suis allé que forcément.

Ce sera une raison de plus pour moi de haïr les anglais qui, après les royalistes français & Sonthonax, furent aussi les incendiaires & les meurtriers de Saint-Domingue, où je vivois content en exerçant ma paisible profession, que j'aimerois mieux exercer encore, que de faire celle d'écrire, à laquelle pourront peut-être me réduire la nécessité & le besoin de vivre.

J'ai eu par hasard dans ma jeunesse de foibles & courtes relations avec monsieur de Voltaire (1) & avec J. J. Rousseau. Mais ce dernier que je vis quelquefois, avant de partir de France, qui m'honora même de son amitié, croyant peut-être remarquer en moi un germe de génie & de goût pour écrire, que je n'ai pourtant jamais eu, ni désiré d'avoir, ni travaillé à acquérir, me donna le sage conseil, que j'aurai toujours suivi, de ne jamais devenir auteur, ni d'ambitionner une réputation éclatante. J'aurois toute ma vie suivi ce conseil, si à l'âge de cinquante ans passés, le besoin d'exister ne me forçoit pas de publier les crimes de ceux qui sont les auteurs de mon malheur, & de l'usage que je suis obligé de faire contr' eux de la seule & foible ressource qui me reste, c'est-à-dire, celle de ma plume.

Après cela, si par un effet de la providence qui n'est pas toujours injuste, je peux trouver dans le sein de ma patrie une autre ressource que celle d'écrire, plus convenable à mon goût comme à l'insuffisance de mes talens, soit en formant un établissement, en occupant une place, ou en exerçant un emploi paisible & assez lucratif pour me faire exister, je promets bien d'abandonner promptement une profession qui n'enrichit pas plus ceux qui la font, qu'ils ne méritent souvent de l'être par la petitesse de leurs idées et leur mauvais goût pour écrire; & de finir ma vie ainsi que j'en ai passé la plus grande partie, c'est-à-dire, dans l'obscurité d'où je serois bien fâché d'être obligé de sortir, pour pourvoir aux besoins de mon existence, en me livrant aux sentimens de mépris, de

(1) Il avoit pris beaucoup d'intérêt au sort d'un malheureux jeune homme qui périt à Abbeville, en Picardie, dans les flammes du fanatisme, à-peu-près dix années avant la mort de Louis XV; et cette circonstance, qui m'étoit cependant fort étrangère, me fournit, pour obliger quelqu'un, tout jeune que j'étois alors, et peu de temps avant de quitter l'Europe, des occasions de correspondre quelquefois avec lui, ainsi qu'avec Rousseau.

haine & de vengeance que doivent avoir les français pour tous les ennemis & pour tous les bourreaux de leur patrie.

En disant que je passai à la Jamaïque, pays anglais, ne voulant pas vivre à Saint-Domingue sous le régime des anglais, cela pourroit paroître non-seulement une contradiction, mais même un grossier mensonge. Il n'en est pas moins vrai qu'en restant à Saint-Domingue, j'aurois été obligé, comme je le fus bien jusqu'à mon départ, de porter l'uniforme anglais que j'ai toujours plus dédaigné que méprisé, & de me battre pour les anglais contre les français, ce qui est aussi loin de ma façon de penser, que le soleil est loin de la terre qu'il brûle quelquefois; tandis qu'à la Jamaïque, au lieu de les servir je pouvois leur nuire au moins d'intention, & les maudire, comme je le faisois chaque jour. Enfin, c'étoit seulement dans ce repaire d'anglais avares & grossiers, & de français traîtres & fripons, que je pouvois recevoir les foibles débris de ce que j'avois possédé à Saint-Domingue, et qui étoit le fruit d'un séjour de 25 années dans cette colonie, pendant lesquelles encore je n'avois été notaire ou procureur, par nécessité, que les neuf dernières.

Si ces raisons ne me rendent point excusable d'avoir habité un pays ennemi, où il en coûte si cher à ma bourse & à mon cœur, d'avoir été obligé de me retirer, puisque j'y ai épuisé mes faibles moyens & perdu mon temps, ainsi qu'une maîtresse que j'aimois depuis vingt années; en plaignant le sort de ma patrie, je subirai, sans murmure, la peine qui sans accroître mes malheurs les terminera tous.

Le Févre-Léjon.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Au nom de la République.

COMMISSION CIVILE.

Nous Léger-Félicité Sonthonax, commissaire civil de la République, délégué aux îles françaises de l'Amérique sous le vent, pour y rétablir l'ordre & la tranquillité (1).

Déclarons Le Févre, notaire à St.-Marc, indigne par son incivisme de la confiance de la République.

En conséquence, exerçant les pouvoirs qui nous ont été délégués par la loi du 8 novembre 1792, & en vertu de la lettre du ministre, du 13 du même mois.

Destituons Le Févre de la place de Notaire à St.-Marc, lui défendons d'en continuer les fonctions, & le déclarons incapable de remplir toute autre fonction publique dans la colonie; lui enjoignons d'en sortir dans le délai de huitaine du jour de la notification.

Sera la présente décision enregistrée au greffe de la sénéchaussée de St.-Marc.

(1) En effet, car les dernières nouvelles de Saint-Domingue, parvenues à Philadelphie avant mon départ, annonçoient que la colonie étoit à feu & à sang depuis la pointe du Nord jusqu'à l'extrémité du Sud. Voilà l'ordre & la tranquillité publique que ce Commissaire *si-vil* a établi à St.-Domingue, il y a huit ans. J'étois sur le point d'y retourner, mais cette nouvelle & le retour de tous ceux qui peuvent s'en sauver, m'a fait préférer de passer en France, avec le passe-port dont je m'étois muni pour le Cap, attendu que le Consul français à Philadelphie m'en a refusé un pour Bordeaux, par la raison que je venois de la Jamaïque. Quelle raison! est-ce le pays d'où l'on vient qu'il faut examiner, ou la nécessité qui a pu contraindre les français à y aller? Si les diables s'introduissoient sur la terre, & je ne dis pas qu'il n'y en a point, & qu'ils me forçassent de fuir dans les enfers, faute de pouvoir m'élever dans les cieux, & que je pusse m'en échapper, serois-je donc un émigré de la terre, un infame, un damné?

Chargeons le commandant militaire à Saint-Marc , de la notifier à Le Févre.

Fait à Saint-Marc , le 2 novembre 1793 , l'an 2 de la République.

Signé SONTTHONAX.

Et plus bas , par le Commissaire civil ;

Signé GAULT , secrétaire-adjoint de la commission.

On étoit si pressé que l'on m'envoya l'original , au lieu d'une expédition.

LETTRE D'ENVOI.

St.-Marc , le 2 novembre 1793.

Savary , maire , faisant les fonctions de commandant militaire à St.-Marc ,

A Le Févre , notaire.

Je vous fais passer une décision du Commissaire civil , en date de ce jour , concernant votre destitution. Vous voudrez bien vous y conformer , & m'en accuser réception.

Signé SAVARY.

Répondu sur-le-champ.

La destitution prononcée contre moi par le Commissaire civil , est le titre le plus flatteur qu'il pouvoit me transmettre. Mes neveux s'en glorifieront. On sera convaincu par là que je n'ai point été le complice ni l'approbateur de ces larrons-exterminateurs - incendiaires - antropophages - furibonds , qui seront l'exécration de tous les siècles à venir.

Quant à vous qui l'avez sollicitée , vous savez comment je vous ai toujours traité. Soit que je demeure ou que je parte , vous n'en serez pas plus heureux ; dix mille me vengeront tôt ou tard , & je vis en paix ; tremblez.

Signé LE FÉVRE DE LÉZON.

Le citoyen Marioux prie le citoyen Le Févre de lui en-
voyer 22 liv. 10 s., qu'il lui doit pour sa détention à la
geole. Son serviteur,

Signé TALHAN D.

Ce 15 novembre 1793.

Comme un malheur ne va jamais sans un autre, je fus à
peine arrivé à la Jamaïque, que l'on voulût m'en chasser,
ainsi que l'on en chassoit tous les français; mais comme je ne
m'épouvante pas beaucoup du bruit, je restai, malgré l'ordre
impératif qui me fut donné de partir. Voici à quelle occasion.

Comme il y avoit une proclamation pour obliger les fran-
çais de s'en aller de la Jamaïque, j'écrivis au gouverneur la
lettre suivante.

Kingston, 8 octobre 1793.

Monsieur le Général,

Je suis arrivé en cette ville, il y a cinq semaines, en
vertu d'un passe-port des représentans de sa Majesté à Saint-
Domingue: l'objet de mon voyage est principalement le ré-
tablissement de ma santé. Je ne pense pas d'après cela pou-
voir être compris dans le nombre des personnes que vos
proclamations obligent en ce moment à sortir de la Jamaï-
que. Je crois donc pouvoir vous prier de m'accorder par écrit
la permission de séjourner à Kingston.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé LE FÉVRE DE LÉZON.

Voici la réponse qui me fut faite.

King's House, 2 novembre 1793.

SIR, it is the commander in chieff's order that you quit the
island of Jamaica instantly, without the smalleſt delay.

I have the honour to be your most obedient and humble serv.

Signé J. ALSTON, secr.

Traduction.

Monsieur, c'est l'ordre du commandant en chef que vous
quittiez l'ile de la Jamaïque incessamment sans le plus petit délai.

J'ai l'honneur d'être, &c.

É C R I T

Sur la nécessité de maintenir l'esclavage en Europe comme à l'Amérique, et sur-tout dans les Colonies des peuples policiés.

LA nécessité de prouver que ce sont les royalistes français, & après eux Sonthonax, qui ont fait le malheur de la colonie de St.-Domingue, dont le déplorable état va tous les jours en empirant, m'a fait naître à Philadelphie l'idée de réfléchir sur les principes de liberté qui sont observés à l'Amérique, & sur l'esclavage qui y est maintenu; & ces réflexions m'ont conduit à résoudre brièvement la question de la nécessité de maintenir l'esclavage, dans un petit écrit que l'on pourra lire ci-après, & dont la vérité des principes ne peut être niée par les américains, ce peuple libre, dont les français suivent aujourd'hui les traces. Leur approbation, sur laquelle je crois pouvoir compter, a beaucoup contribué à me faire exécuter un dessein conçu depuis long-temps. Le défaut d'une presse française à Philadelphie, est la seule cause qui ne m'a pas permis d'y faire imprimer cet écrit, fait pour tous les peuples éclairés, policiés & libres. J'aurois cru me faire soupçonner coupable si je l'eusse fait imprimer en Angleterre. La vraie liberté, celle de penser, d'écrire, de parler, d'agir, ne règne-t-elle donc pas aussi bien en France que chez cette puissance, sa rivale et sa seule ennemie? Je frémis de le penser.

Q U E S T I O N

De politique et de législation générales.

Vitam impendere vero.

LE respect infini que j'avois pour J. J. Rousseau que j'ai vu & connu, me fit prendre dans ma jeunesse la résolu-

lution de pratiquer toute ma vie cette maxime qu'il avoit adoptée; & comme je commence aujourd'hui à écrire, pour la première fois, je la prends aussi pour ma devise, quoique je sois sans doute bien incapable d'en pouvoir remplir le sens, comme le fit ce grand homme.

Q U E S T I O N.

La France pouvoit-elle étendre ses principes révolutionnaires aux nations étrangères, pour les faire vivre dans un état opposé à leur nature, comme au climat qu'elles habitent?

C'est relativement aux noirs d'Afrique que j'agite cette question. La France les a rendu libres, mais le pouvoit-elle? Je vais examiner cette question sous trois rapports différens, sous le rapport de l'humanité, sous le rapport social et sous le rapport politique.

Sous le rapport de l'humanité, qui est celui qui a emporté trop loin les législateurs de la révolution, ils n'ont point procuré aux africains qui sont dans les colonies, des avantages bien considérables. Le seul est de les avoir soustraits aux châtiments barbares qu'ils éprouvoient de quelques maîtres cruels. Mais aussi, ils sont exposés dans l'état de liberté, à vivre dans une misère qui ne peut que les rendre nuisibles aux pays qu'ils habitent. Ils n'ont point de propriétés et ne pourront jamais en avoir de légitimes, à moins que d'en dépouiller pour eux ceux à qui elles appartiennent. Il faudra donc nécessairement qu'ils travaillent sur les propriétés des autres, comme ils le font à présent; & alors cette nécessité impérieuse diminue les avantages de leur liberté, au point qu'ils se réduisent à ceux seulement qu'ils ont aujourd'hui, de ne pouvoir être déchirés à coups de fouet, ni vendus (1). Avant la liberté, les maîtres étoient tenus, & plus encore intéressés, de nourrir les noirs, de les soigner malades, de les vêtir, loger. Cette nécessité étoit le seul ressort qui mettoit les noirs toujours en état de travailler, & de cultiver les terres avec l'affiduité nécessaire, pour les faire

(1) Il ne pouvoit donc y avoir, avant la liberté, que les châtiments trop cruels qui pussent faire le malheur des noirs; car, ce n'étoit pas de les rendre malheureux que de les vendre & revendre, surtout quand ils cessaient d'être la propriété d'un mauvais maître, pour devenir celle d'un bon.

produire abondamment , parce que les noirs n'avoient pas d'autre occupation que celle-là. Mais étant libres , il faut nécessairement qu'ils emploient une partie de leur temps à se loger , à se vêtir , à se nourrir , à se soigner ; & paresseux & insoucians comme le sont les noirs , ils aimeroient souvent mieux vivre dans les bois , avec des racines & les vivres les plus communs , que de travailler pour être plus heureux. Ce n'est que parce qu'ils sont obligés de demeurer sur les habitations , qu'ils y restent sans y travailler , comme ils le faisoient auparavant. Ils ne sont donc point réellement libres , en étant moins laborieux. Ainsi non-seulement ils ne sont point utiles aux propriétaires des terres , mais même ils ne sont pas & ne peuvent pas faire leur propre bien-être.

Par conséquent il est déjà certain que sous le rapport de l'humanité , le but des législateurs n'est pas rempli , & qu'ils n'ont pas fait le bonheur des noirs , en faisant le malheur des blancs , le malheur de la France , & même le malheur des autres peuples polisés.

Sous le rapport social , il faut faire deux distinctions , l'une pour l'intérêt particulier , l'autre pour l'intérêt général.

Pour l'intérêt particulier , les nègres d'Afrique vendus & achetés dans les colonies , étoient une propriété pour ceux auxquels ils appartensoient. En les rendant libres , c'est faire perdre aux propriétaires cette propriété qui , ayant une valeur relative aux terres sur lesquelles elle étoit attachée , a entraîné également la perte de cette propriété , ou l'a réduite à si peu de valeur , que la différence de la perte à la possession , est fort peu de chose. Ainsi donc , le pays où sont ces propriétés , devient absolument sans valeur par ce changement , & se trouve surchargé d'une populace étrangère qui ne devroit point avoir le droit de pouvoir y vivre , & qui n'y est pas d'une forte grande utilité , si toutefois elle n'y est pas nuisible.

Sous le rapport général , c'est sans nécessité , comme sans raison , faire perdre à la France des établissemens considérables , dont elle retroit de très-grands avantages , qui étoient une des principales sources de son commerce , une occupation nécessaire pour sa marine , & le seul moyen de ne point souffrir que les nations étrangères , & sur-tout l'Angleterre , deviennent plus puissantes qu'elle dans les colonies.

Ainsi donc, sous le rapport social, les législateurs de la révolution, dont le désir du bonheur de l'humanité n'est point rempli, ont fait un tort infini aux particuliers & à la nation française, qui sera long-temps à se dédommager de cette perte, si toutefois elle peut un jour s'en relever.

Sous le rapport politique, il faut aussi faire deux distinctions. L'une pour la politique particulière, l'autre pour la politique générale.

Pour la politique particulière, la France peut-elle changer le sort des autres peuples, avec ses principes révolutionnaires? Je pense qu'elle ne pouvoit changer que celui des français. Or, les africains ne sont point français. Ils sont vendus dans leur pays. Voilà leur sort. Ce n'est donc point leur faire une injure que de les vendre dans les autres pays. C'est se conformer à leurs lois, que la France ne peut pas plus avoir le droit de changer, que l'Angleterre ne doit avoir le droit de vouloir changer les lois de la France.

Pour la politique générale, c'est nuire aux autres peuples que de rendre libre celui qui est esclave chez eux. Lorsque plusieurs nations sentent la nécessité de maintenir cet esclavage, & qu'elles y trouvent leur intérêt sans nuire à personne, la France seule ne doit pas pouvoir, sans se manquer à elle-même & aux autres nations, jusqu'à l'Afrique même, leur faire perdre cet avantage, pour n'en retirer elle-même aucun.

Ainsi donc, sous tous les rapports, la France ne pouvoit pas étendre ses principes révolutionnaires à l'espèce africaine.

Je prouverai bientôt, dans un autre écrit, qu'il est de l'honneur de la France, & que ce doit être son devoir, de faire juger Sonthonax, qui a proclamé à St.-Domingue la liberté des noirs, & qui s'est souillé lui-même de tous les crimes qui ont été la suite de cet acte impolitique & même d'inhumanité.

Voilà le premier écrit dont m'a rendu capable l'air de la liberté, que j'ai, pour la première fois de ma vie, respiré à Philadelphie, depuis le 23 Novembre 1799 que j'y suis arrivé, jusqu'à ce jour 8 Mai 1800. Et comme je parts pour France dans huit jours, je ne veux pas quitter l'Amérique sans lui faire l'hommage de ce premier et foible essai de ma plume, qui est aujourd'hui ma seule ressource, après les

malheurs que j'ai éprouvés, & dont je ferai connoître les détails, les causes & les auteurs, aussi-tôt que je serai arrivé en France, où je crois enfin pouvoir aller aujourd'hui, mais où il m'auroit été impossible de pouvoir paraître autrefois, par des raisons que je déduirai aussi quelque jour.

Ce n'est point un paradoxe que je soutiens ; & ce n'est pas déraisonner que de dire que l'air de la liberté m'a rendu capable d'écrire sur la nécessité de maintenir l'esclavage, puisque c'est au contraire le respect qu'ont les Américains, non seulement pour les lois générales des peuples, mais même pour les lois particulières de leur pays, qui m'a fait naître ces réflexions, en voyant que dans plusieurs cantons de ce pays, ils maintiennent l'esclavage, qui n'est pas souffert dans d'autres. Voilà la vraie liberté qui est celle d'être libre dans son opinion, en souffrant que les autres le soient aussi dans la leur.

Car pour la liberté individuelle, c'est s'écartier de la raison & se faire tort à soi-même, que de vouloir rendre libres les peuples non policés, tels que les africains, qui ne savent même pas ce que c'est que cette liberté dont on leur parle, & qui ne peut être que le fruit de la civilisation ; en en jugeant par les français eux-mêmes, qui ne sont enfin libres, que parce qu'ils sont éclairés & policés, & qui seroient encore dans l'esclavage, s'ils fussent restés dans l'ignorance. La liberté est donc le fruit du savoir qui rend les hommes sages, & l'esclavage le partage de l'ignorance qui rend les hommes insensés. C'étoit aussi la maxime de Pythagore, assez observée par les anciens, pour mériter de l'être par les nouveaux : « Législateur, ne prostitues pas la liberté au peuple, c'est l'ambroisie du sage ».

La maxime générale, que *tous les hommes naissent & demeurent libres et égaux en droits*, fut-elle vraie, il ne s'en suivroit rien ; parce qu'en effet, s'il y a des peuples assez ignorans, assez insensés, ou assez barbares pour ne pas vouloir la reconnoître, ou pour ne pas savoir, ou ne pas pouvoir la pratiquer, tant pis pour eux. Il n'y a pas de raison pour vouloir les faire jouir dans leur état d'ignorance, de stupidité & d'abrutissement, d'un état de liberté auquel le peuple français, un des plus célèbres & des plus éclairés de la terre, n'a pu lui-même s'élever qu'à la fin de 14 siècles d'igno-

rance, d'erreur & de préjugés. Ce seroit donner l'ambroïsie du sage à ceux qui ne peuvent pas l'être ; ou bien, ce seroit les assimiler à soi-même, & être follement prodigue, ou s'avilir honteusement.

Mais il s'en faut bien que cette maxime, que *tous les hommes naissent & demeurent libres & égaux en droits*, soit vraie : car on n'a jamais écrit une phrase aussi ridicule que celle-là, qui est celle pourtant qui depuis onze années fait couler le sang des français. Cette maxime n'est autre chose qu'une vieille opinion religieuse, propagée en sens différent par les idées de métaphysique & de philosophie, & soutenue alors par l'aristocratie qui croyoit pouvoir encore lever la tête & arrêter la constitution, en établissant pour sa base le principe qui devoit en être le plus destructeur. Je vais prouver tout cela jusques à l'évidence.

En effet cette phrase absurde n'a même pas le mérite d'être écrite en français correct & pur. Si réellement les hommes naissoient & restoient toujours libres et égaux en droits, ce seroit très-mal écrire que de substituer le mot *demeurer* à celui *rester*, qui est au moins aussi intelligible & qui est le plus convenable ; car on ne s'est jamais servi du mot *demeurer* dans une acception semblable. Mais il s'en falloit bien alors surtout, que dans aucun pays de la terre, les hommes naquissent & restassent libres & égaux en droits. Cela ne se voyoit pas plus en Europe qu'à l'Afrique, & pas plus en Asie qu'à l'Amérique. Ainsi donc dans le fait cette assertion est fausse, absurde & mal écrite.

Seroit-ce une proposition qu'on a voulu établir pour faire entendre que tous les hommes devroient naître & rester libres & égaux en droits ? On s'y seroit bien mal pris pour se faire comprendre, en paroissant citer un fait, pour vouloir établir un principe naturel, puisque malheureusement pour la France, les français ont ajouté foi à la citation du fait plutôt que de s'attacher à contester le principe. Il falloit donc être bien peu éclairé, bien imprudent, bien téméraire, je dois même dire, bien sot, ou bien fourbe, pour établir, comme un principe naturel, le fait le plus absurde & le plus faux.

C'est cependant une telle maxime qui a excité l'enthousiasme & les fureurs qui ont désolé & qui désolent encore la France. Si la maxime est fausse, le principe naturel qu'elle

avoit pour but de faire établir , est encore plus absurde & plus faux. En effet , les hommes ne peuvent pas plus naître & rester libres & égaux , qu'ils ne l'ont fait jusqu'à ce jour , & qu'ils ne le feront dans tous les siècles à venir. C'est une chose aussi impossible , qu'il est impossible que les quatre éléments se confondent pour n'en faire qu'un seul. Cela ne s'est jamais vu , & ne se verra jamais chez aucun peuple , & moins encore chez les plus ignorans que chez les plus savans. L'ignorance est le principe du despotisme. La science peut être le principe de l'égalité , avec la différence du plus ou du moins , qui fera toujours que les hommes comme les peuples , seront plus ou moins égaux , en raison de ce qu'ils pourront être plus ou moins éclairés.

Ainsi donc il n'est pas plus vrai que les hommes devroient naître & rester toujours libres & égaux en droits , qu'il n'est vrai qu'ils ne naissent & ne restent réellement dans cet état de liberté & d'égalité.

Je crois que cette simple discussion est déjà suffisante pour faire sentir & même pour prouver le ridicule , la fausseté & l'absurdité de la maxime , que *tous les hommes naissent & demeurent libres & égaux en droits* , c'est-à-dire , de cette maxime infinie & perfide , qui a fait & qui fait encore répandre aux français tant de sang.

Je pense donc que la manière d'établir la maxime pour écrire correctement & pour faire éviter les mauvaises interprétations , devoit être d'écrire : que *tous les hommes doivent naître & rester toujours libres & égaux en droits politiques*. C'eût été reconnoître un principe naturel qui n'avoit pas encore été admis , pour en faire la base solide d'une sage constitution.

En établissant ainsi la maxime , il est encore certain que l'application n'eut pas pu en être étendue aux autres peuples qui peuvent ne pas vouloir , ne pas savoir ou ne pas pouvoir la reconnoître , & qu'elle n'eut été applicable qu'aux français seuls , qui commençoient alors pour la première fois seulement à la reconnoître & à en faire la base de leur constitution , tendante à faire le bonheur des français seulement , & non pas des autres peuples.

Au lieu qu'en établissant la maxime très - fausse & mal écrite , que *tous les hommes naissent & demeurent libres & égaux en droits* ; ce qui est démenti par l'exemple de l'état

dans lequel vivent tous les peuples de la terre , cela a produit l'effet de faire soulever celui chez lequel on a établi cette fausse maxime , en lui persuadant qu'il étoit victime d'une injustice , tandis qu'il étoit seulement victime de sa propre ignorance. *Inde mali labes.*

Voilà l'origine de tous les désastres de la révolution ; & ce qui , au lieu d'avoir fait le bonheur des français , les a plongés dans un abîme d'erreurs & de malheurs , d'où ils ne pourront sortir qu'en faisant un mouvement rétrograde vers les vrais principes de la vérité , de la sagesse & de la raison.

De - là les mésintelligences entre les législateurs comme entre tous les autres français , la retraite des uns , le renvoi des autres , les proscriptions , les empoisonnemens , les suicides. De - là les événemens encore plus désastreux , les guerres civiles , les guillotinages , les incendies , les meurtres , les massacres , les carnages , toujours prêts à recommencer parce que personne ne s'entend , que l'on ne sait pas ce que l'on fait , ce que l'on doit faire , & où l'on en viendra. *Tenebris nigrescunt omnia circum.*

Un seul membre dans l'assemblée constituante a dit : que cette déclaration des droits de l'homme n'étoit qu'un canevas qu'il falloit remplir ; qu'on y découvroit encore des vérités métaphysiques , que l'on avoit promis d'exclure entièrement. Car il faut , disoit - il , que cette déclaration soit intelligible à tous les hommes ; il faut que leur esprit puisse la saisir ; il faut que leur mémoire puisse la garder ; car enfin cette déclaration peut être portée jusques dans les îles les plus reculées de la France : le despotisme un jour peut entreprendre de la détruire....

Il avoit raison , & c'est aussi ce qui arriva bientôt après à St.-Domingue ; mais ce fut en tournant contre l'esprit de patriotisme cette déclaration , que l'aristocratie s'en servit pour parvenir à son but.

En effet , après que le décret des droits de l'homme eut été rendu en France , les royalistes français à St.-Domingue s'en servirent pour travailler à la contre-révolution , en abusant des bienfaits que devoit produire la révolution arrivée en France. Le gouvernement & même le commerce français abusés , secondés par les mulâtres perfides , contribuèrent aussi

à l'exécution de cet infernal projet (1). Dans cette vue, le colonel du régiment du Cap, avec des officiers du même régiment & des hommes de couleur, se transportèrent dans la partie du nord. Ils y firent rassembler beaucoup de noirs, & leur dirent : nos amis, il y a en France une grande révolution ; tous les hommes sont égaux & libres ; ainsi vous êtes les égaux des blancs, des français, & libres comme eux, tout noirs & tout africains que vous êtes. En France le peuple tue les grands, brûle les maisons, les châteaux, & pille partout. Vous pouvez donc à St.-Domingue en faire autant ; vous n'avez rien à craindre, vous êtes la classe la plus nombreuse & la plus forte. Les blancs ont de l'or, mais vous avez du fer, ou si vous n'en avez pas, nous aurons soin de ne pas vous en laisser manquer.

Ils dirent, & dans l'espace de peu de jours, vingt-cinq mille africains, comme tous les peuples auxquels on donne l'ambroisie du sage, de paisibles cultivateurs, devinrent des monstres furieux, inondèrent la terre qu'ils cultivoient, du sang des français auxquels elle appartenloit, la jonchèrent de leurs cadavres mutilés, violés, déchirés, coupés, hachés,

(1) Le vrai but de la conduite de ce parti royaliste, qui se flattoit de pouvoir arrêter les désordres à son gré, éroit d'empêcher les colons de suivre les principes de la révolution. Cette idée éroit au contraire si loin de l'esprit des colons, qu'ils vouloient rendre la colonie indépendante, pour la soustraire aux principes révolutionnaires de la France. Mais ils se couvrirent du voile du patriotisme. Cette feinte les a perdus ; car il ne falloit que s'entendre, mais c'est ce que l'orgueil n'a pas permis aux uns et aux autres de pouvoir faire ; et c'est la première fois peut-être que le commerce a entendu assez ses propres intérêts, pour les sacrifier entièrement au désir de complaire à un gouvernement qui n'avoit jamais eu d'autre principe, ni aucun autre genre de politique, que l'orgueil.

De-là la guerre civile entre ce parti royaliste et l'assemblée coloniale, composée de colons dont quelques-uns mirent dans leur parti les européens que d'autres firent ensuite assassiner, dans la crainte qu'ils ne se tournassent contre eux, en voulant rester attachés à la France.

Vinrent ensuite des commissaires civils qui ne surent pas distinguer ces factions divisées chacune en plusieurs autres, ni faire usage des moyens propres à faire cesser les désordres. Et enfin vinrent Pöverel et Sonthonax qui employèrent toute leur scélérité à propager et à augmenter les crimes et les matheurs de St.-Domingue, qui ne sont pas encore finis, et qui ne finiront que lorsque la France aura d'autres législateurs qui feront d'autres lois.

& séchèrent leur sang avec les flammes qu'ils allumèrent de toutes parts. Ce fut aussi ce que leur recommanda Sonthonax, à son arrivée & jusqu'au moment de son départ de Saint-Domingue.

Je n'ose achever cet horrible tableau. Mon cœur aussi humain que patriote en sera navré le reste de ma vie, & je gémirai jusqu'à mon dernier soupir que ma patrie ait eu le malheur de voir & d'éprouver des crimes si nombreux qui effrayent les autres peuples policiés, qui feront long-temps la honte des législateurs de la France, des royalistes français & des jacobins, & qui feront plus long-temps encore le malheur de la France & celui des français, si les sources qui les ont produits ne sont pas promptement taries.

Les malheurs de Saint-Domingue, commencés par les royalistes français, furent ensuite portés à leur comble par Polverel & Sonthonax. Lorsque celui-ci proclama la liberté générale, il commença ainsi son galimatias incendiairement & sanguinai-rement révolutionnaire: proclamation. Tous les hommes naissent & demeurent libres & égaux en droits. Voilà, citoyens, l'*Evangile* de la France....

Quand on réfléchit par qui, comment, & dans quelles circonstances cet *évangile* a été écrit, discuté, adopté & décreté, il n'est pas difficile de se convaincre que l'intention du plus grand nombre étoit de soutenir le despotisme, à l'aide d'une doctrine nouvelle en apparence, mais précisément la même que la première. Témoin ce que dit à cette occasion le vicomte de Mirabeau: je vais puiser la déclaration des droits de l'homme dans le décalogue. Quelle ironie! car il savoit bien que c'étoit là même où on l'avoit aussi puisée, ainsi que dans la vulgate.

Quel *évangile*! quels *évangélistes*! de combien de fleuves de sang ne sont-ils pas comptables à la France? C'est vraiment l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel.

Il est étonnant que les représentans de la nation n'aient pas fait présent à Sonthonax d'un bien national en France. Il mérite cependant quelque chose, & je ne vois pas de milieu entre un bien national qui seroit sa récompense, & un bûcher qui feroit son supplice.

La conduite qui sera tenue à son égard fixera encore l'opinion des nations policiées, sur le degré de lumières & sur les maîtres qui règnent en France.

Si les peuples libres & par conséquent éclairés, doivent honorer & récompenser les grands hommes qui font le bonheur de leur patrie, ils doivent aussi punir les grands scélérats qui en font le malheur. Franklin, Washington, ont fait le bonheur de l'Amérique, où il y a des esclaves dans la plus grande partie des provinces, & où il y en aura sans doute bientôt partout, si les américains veulent conserver leur liberté & leurs mœurs, & ne point souffrir que les Quakers, les Méthodistes, ou les Anabaptistes, établissent la maxime de l'égalité chimérique & honteuse, ou plutôt la confusion insensée contre nature, & puante des blancs avec les noirs, & des noirs avec les blancs; & s'ils veulent ne point oublier ce précepte de Pythagore: Crotoniates! n'aspirez point à la chimère d'une pure démocratie; l'égalité parfaite n'existe que chez les morts (1).

(1) Pythagore fut cependant un des plus grands philosophes de l'antiquité. Citons-en pour preuve ces vers de notre bon Lafontaine.

Nous croyons, après Pythagore,
Qu'avec les animaux de forme nous changeons,
Tantôt milans, tantôt pigeons,
Tantôt humains, puis volatiles,
Ayant dans les airs leurs familles.

Si donc Pythagore eût pensé en politique comme les Evangélistes de la France, il est certain qu'au lieu des préceptes qu'il a donnés sur la liberté et l'égalité, il eût au contraire établi pour les requins, les ours et même les cochons, les mêmes maximes qu'il adressoit à ses contemporains.

Voici à peu près comment il eût pu écrire une déclaration de droits.

Naissent les animaux qui s'élèvent dans l'air,
Qui marchent sur la terre, ou nagent dans la mer,
A Paris, à la Chine, au Japon comme à Rome,
Libres, égaux en droits, comme l'animal-homme.

Alors tous ces citoyens, comme ceux de l'Afrique, sans avoir l'usage de la parole et de l'écriture, eussent pu néanmoins remplir tous les états de la société, dans cette vaste république, en ayant des aides-de-camp, des interprètes, des secrétaires, qui eussent agi, écrit et parlé pour eux.

Rien ne seroit plus conséquent qu'une semblable déclaration de droits. Ce qui se passe à St.-Domingue peut prouver qu'elle n'eût peut-être pas été impraticable, jusqu'à ce que les requins, les lions, les ours, trop affamés quelquefois, eussent méconnu l'égalité, en employant la force et la férocité.

Allons, Evangélistes, ne restez pas en si beau chemin, vous pouvez encore beaucoup accroître la population française. Quel mélange! Quelle progeniture pour les siècles à venir! Que de citoyens peuvent sortir du fond des ondes, des forêts, et nous venir du haut des airs comme de l'Afrique! Quelle puissante, quelle grande nation!

Mais les évangélistes ont-ils fait le bonheur de la France ? Il s'en faut bien , car Sonthonax ne vouloit pas même faire le bonheur de la colonie de Saint- Domingue , puisque les noirs l'en ont chassé.

Je continue toujours à parler de cette maxime de l'égalité évangélique , prise pour l'égalité des droits politiques : car depuis près de onze ans , je n'ai pas pu la digérer , & je suis trop vieux aujourd'hui pour pouvoir la digérer jamais , par le dérangement que les effets cruels ont produit sur mon physique , en réveillant au contraire mes facultés intellectuelles , assoupies par un climat brûlant , la paresse , l'insouciance & l'apathie.

Répondez-moi donc , je vous prie , citoyens évangélistes , ou bien ne me répondez pas , si vous croyez que je me moque de vous.

Dans quel pays naît-on ainsi ? Dans quelle contrée du monde demeure-t-on comme cela libres & égaux en droits ? Je le demande aujourd'hui à ceux qui ont fait ou approuvé cette assertion insensée , imprudente , cruelle , effrayante , source des fleuves de sang qui inondent la terre , & qui rougissent les mers. Je les interroge avec le courage expirant que me donne l'excès du malheur où je suis plongé depuis dix ans , ainsi que tous les français. Je vais en France exprès pour cela : si je n'y suis pas allé plutôt , c'est que je ne l'ai pas pu. Etoit-ce pour m'empêcher d'y aller qu'ils ont prêché aux africains cette maxime de l'égalité évangélique , afin de me faire assassiner par eux ? Oui , cette maxime cruelle est précisément celle de la religion , dont on a ensuite sappé les fondemens , en l'avilissant sans raison , comme on a avili la nation française , en lui égalisant des bêtes brutes.

Est-ce en Asie , la patrie des despotes ? Est-ce en Europe , où sont les peuples les plus polices ? Est-ce en Afrique , où l'on vend des êtres noirs & stupides ? Est-ce en Amérique , où ils sont esclaves ? Dans quel pays de la terre encore une fois , demeurent donc les hommes qui naissent & qui demeurent libres & égaux (1). Je voudrois bien savoir la *demeure*

(1) Il n'y a qu'un mauvais théologien , un mauvais philosophe , un mauvais politique , un mauvais patriote et un mauvais écrivain , qui puissent ne pas sentir , en y réfléchissant , le ridicule d'une maxime aussi absurde et aussi mal conçue : et il n'y a rien de plus dangereux que les hommes

de ce pays-là, afin d'aller moi-même vérifier le fait, car je ne crois pas comme cela les gens sur leur parole. Je suis payé pour me méfier sur-tout de ceux qui prêchent l'égalité & la charité évangéliques, mais qui se gardent bien de la pratiquer eux-mêmes; comme les évêques qui prêchoient la continence & la sobriété, en vivant dans la luxure & dans l'abondance de tous les biens temporels.

En voulant établir la constitution française sur une base aussi peu solide qu'un pareil principe, il n'est pas étonnant qui ont le jugement et l'esprit faux. Cette classe, quoiqu'on en dise, est infiniment plus dangereuse que celle des impatients.

Suis-je un téméraire, et ne devrois-je pas craindre un acte ou un abus d'autorité? Non, le consul Bonaparte ne permettra pas qu'il soit porté atteinte à ma liberté; ce héros saura apprécier mes motifs, et me plaindra si je suis dans l'erreur. Si je n'y suis pas, il ne me fera point un crime d'osier dire la vérité. Elle n'effraye que les imposteurs.

Ne peut-on prouver que je me trompe? Cela ne doit pas être aussi difficile que de faire une constitution. Cette discussion seroit belle sans doute, bien lumineuse, et sur-tout bien consolante pour le peuple français, victime de tant de maux dont il est bien naturel de rechercher les causes.

Quelle nuée d'écrits va donc pleuvoir, car il y a tant de constituans, que ce que l'un ne voudra pas faire, l'autre l'entreprendra; il y va de l'honneur au moins de quelques-uns. Je le désire plus que je ne le crains, et je désire aussi que l'on me prouve que je suis un mauvais observateur, un mauvais critique, un mauvais raisonneur. Je dirai seulement que si je me trompe, c'est de bonne foi, et que mes erreurs ne peuvent nuire à personne.

Je préviens cependant ceux qui pourroient croire qu'il est facile de me convaincre, qu'il n'est pas aussi facile de me persuader, et que ce n'est pas Sonthonax qui me persuadera jamais que j'ai tort et qu'il a eu raison. Si Vaublanc, l'un de ses accusateurs, écrit mieux que moi, s'il a plus d'esprit, si son style est plus rapide, plus vêtement, il n'a pas ma patience et mon courage pour observer, détailler, analyser, citer, discuter, réfuter, combattre. Je le félicite moins de ce qu'il a écrit, que je le félicite d'avoir une épouse et une fille intéressantes, charmantes, agréables, pétries de grâces, d'esprit et de talens, sous les yeux desquelles j'écris cette note, en entendant la voix mélodieuse de la plus jeune, à bord du parlementaire où le hasard, en cela seul le plus heureux, m'a fait passer avec elles. Sans l'impression mortelle que me fait le sentiment du malheur qu'elles éprouvent ainsi que tous les français, le plaisir seul de les voir, de les entendre, eût pu adoucir mes chagrins dévouans; en voyant sur-tout deux femmes aussi aimables, au nombre de près de cent malheureux français ou françaises, comme moi victimes infortunées de la révolution, ou plutôt des crimes des scélérats qui ont fait le malheur de leur patrie.

que l'on ne puisse pas réussir à en finir une qui achève de faire le bonheur des français. Mais je me trompe ; ce n'est point un principe , puisque ce n'est qu'une assertion absurde , fausse & mal écrite.

On feroit encore vingt constitutions semblables , qu'elles éprouveroient toutes le même sort que les premières & tomberoient comme un édifice que l'on voudroit construire sur un fond de sable qui le feroit écrouler (1).

Il y a bien de la différence entre être & devoir être , comme entre faire une chose & devoir la faire. Tous les hommes doivent naître & rester libres & égaux en droits politiques ; mais tous ne naissent pas ainsi. Tous les hommes doivent être bons , sages , humains ; mais tous ne sont pas tels. Tous les législateurs doivent être éclairés , réfléchis , politiques ; mais tous ne sont pas ainsi. Que diroit-on d'un écrivain qui , pour établir cette vérité si intéressante pour le bonheur des peuples polisés , écriroit que tous les législateurs sont & demeurent éclairés , réfléchis , politiques , sages ? On lui riroit au nez , & cependant on n'a point ri au nez de celui qui a dit , écrit & répété plusieurs fois , que tous les hommes naissent & demeurent libres & égaux en droits , & qui voulant établir un principe naturel , a avancé l'affirmer la plus ridicule , la plus fausse , & sur-tout la plus funeste pour le peuple français.

Il a donc fallu précisément 1380 années aux français pour connoître & poser bientôt sans doute comme base de leur constitution , ce premier principe naturel de sociabilité .

(1) Tous les étrangers s'amusent du malheur et aux dépens des français , de leurs principes révolutionnaires , et même de leur constitution. Peu de temps avant mon départ de Philadelphie , un américain avoit fait une mauvaise plaisanterie sur la dernière constitution , en insérant dans un journal : que les constitutions du citoyen S.... ressemblaient aux almanachs que l'on mettoit de côté tous les ans , parce qu'ils devenoient inutiles , et qu'ils étoient remplacés par les nouveaux. Un autre s'égayoit en plaisantant sur le bureau du citoyen S.... qui devoit , écrivoit-il , être une pièce fort curieuse , par tous les compartimens qu'il devoit contenir , pour loger par ordre toutes les constitutions passées , présentes ou futures.

Dans un autre journal , où l'on avoit traduit la constitution française en anglais , on avoit ajouté une note portant : que quelqu'un qui l'avoit lue avoit observé qu'il y avoit beaucoup de matériaux , mais point ou trop peu de ciment , pour qu'elle pût durer long-temps.

Il y a beaucoup de français que tout cela fait rire , mais ce n'est pas moi .

lité, que *tous les hommes doivent naître & rester libres & égaux en droits politiques*. Une fois que ce premier principe est ainsi, je crois, clairement posé, il est bien facile aux législateurs de faire toutes les lois qui doivent tendre à faire le bonheur de la France & celui des français, en les faisant jouir réellement de cette liberté & de cette égalité.

Par liberté, j'entends la liberté de la France & du peuple français, auquel il a fallu plus de treize siècles pour acquérir assez de lumières pour pouvoir se gouverner lui-même, & non pas la liberté des peuples ignorans & stupides, qui n'ont jamais rien fait & qui ne pourront jamais rien faire pour pouvoir être libres. J'entends que le peuple français libre peut faire toutes les lois convenables au bonheur de la France & des français; & que s'il convient au bonheur de la France d'avoir des esclaves, le peuple français libre peut, sans affoiblir ses principes de liberté, & au contraire en les fortifiant davantage, faire des lois à ce sujet, comme sur toutes les autres parties de l'administration de la France. Les romains n'en firent-ils donc point?

Par égalité, j'entends l'égalité des droits politiques, différenciée par la différence des qualités personnelles & morales; & non pas l'égalité des personnes, comme on le fait à St.-Domingue, où l'africain le plus stupide parvient aux premières dignités, qu'il avilit en opprimant les français qu'il abhorre.

Voilà l'état où les français sont réduits à St.-Domingue, par une suite des crimes des royalistes français, légitimés & multipliés par Sonthonax.

N'est-ce pas le renversement de toutes les idées, & le comble de tous les crimes, que de faire opprimer le peuple français libre par les africains esclaves? Quelle honte! quelle ignominie pour la nation française!

Dira-t-on que la maxime générale, que *tous les hommes naissent & demeurent libres & égaux*, n'est point un principe naturel de sociabilité, mais une maxime générale de philosophie? Cela est encore vrai, & la raison pour laquelle c'est une double sottise & une absurdité si grande, que J. J. Rousseau qui eut bien désiré pouvoir le dire, ne l'a pas osé directement. De-là son abstrait discours sur *l'inégalité*, que

d'autres comprennent sans doute, mais que je ne comprends pas encore.

C'est sans doute ce même esprit de philosophie qui a fait dire :

Les hommes sont égaux, ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence.

Malgré la vogue de ces deux vers, je n'y vois qu'une contradiction très-évidente. En effet, dire que les hommes sont égaux, excepté la différence que la vertu met entre eux, n'est-ce pas dire qu'ils ne sont point égaux, puisqu'il y a entre eux une telle différence plus ou moins grande ?

C'est ainsi que les philosophes, comme les prêtres, ont dans tous les temps égaré les hommes.

Quoique philosophe je pense bien différemment, & j'écris ainsi :

Les hommes sont égaux, mais c'est par la naissance,
Car entre eux la vertu met une différence.

Voilà, je le crois du moins, la maxime générale de philosophie & le principe naturel de sociabilité : & par vertus j'entends l'éducation, l'esprit, le savoir, les connaissances, les talens, la sagesse, les mœurs, la probité, l'honneur. Les africains possèdent-ils toutes ces qualités à un degré aussi éminent que les français ? Répondez, évangélistes, sont-ils vos égaux ? Je crois bien qu'ils sont les égaux de Sonthonax ; aussi devroit-il être condamné à aller vivre parmi eux, s'il ne leur faisoit pas honte, & s'ils ne le méprisoient pas. Voilà le fruit de ses crimes.

Si la constitution d'Angleterre paroît inébranlable, je ne doute pas que les distinctions, le patriotisme, les préférences dont jouissent les anglais seuls, n'en soient une des causes, comme un des effets. Les américains sont aussi assez sages, pour admettre & reconnoître des distinctions politiques & des préférences personnelles. Il n'y a donc que les législateurs de la France qui ont juré de confondre horriblement les idées, les choses & les personnes, au point que les africains les plus stupides, les plus fangeux & les plus méchans, sont les égaux des français les plus honnêtes, les plus vertueux, & que moi-même je fus exposé à l'horreur de comparoître devant un juge de paix qui ne savoit pas lire, qui puoit comme

un bouc , qui étoit bête comme une oie , et méchant comme une bête. A cette horreur il faut ajouter celle d'être obligé de faire le service militaire avec d'autres nègres aussi dégoûtans , aussi stupides & aussi méchans. Quelle horreur ! quelle abomination !

Il est encore certain que les peuples , comme les individus , ont des différences caractéristiques qui les empêchent de pouvoir être les égaux les uns des autres , & qu'ils ont aussi des origines différentes plus distinguées les unes que les autres. L'origine des peuples blancs est certainement plus pure , plus céleste que celle des noirs. Tout est distinct , tout est différent , & tout est plus beau , comme la différence du blanc au noir. La couleur noire déjà si disparate de la blanche , n'est pas même ce qui différencie le plus les deux espèces. La chevelure dont celle des noirs approche de la laine des bêtes , est une différence plus éclatante. Mais une autre différence plus insupportable , est l'odeur forte & puante des noirs , & de toutes les races qui descendent de ce peuple , quoique mélangées avec celle des blancs.

Il est donc impossible de pouvoir concevoir l'idée de confondre deux espèces d'individus aussi distinctes & aussi différentes : ce seroit avilir les peuples de l'Europe , de l'Asie , de l'Amérique , que de souffrir une telle confusion qui répugne à l'imagination , & qui fait soulever le cœur en la voyant admettre. Lorsque Sonthonax étoit à St.-Domingue & qu'il s'entourroit des plus grands scélérats pour le seconder , il touchoit les cheveux d'un nommé Gabriel Lafont , le nègre le plus hideux & le plus scélérat de St.-Domingue , & il disoit : ah ! les beaux cheveux ! que je voudrois en avoir de pareils sur ma tête !.... Quelle perfidie & quelle bassesse ! tout français qui n'est pas fier de son origine & qui n'en sent pas la distinction sublime , est indigne du nom de français , doit être chassé de la France & envoyé chez les peuples qui lui semblent aussi parfaits que les français.

Rien ne prouve mieux le danger de la confusion & du mélange des blancs avec les noirs , & des noirs avec les blancs , que l'existence des mulâtres , qui naissent du commerce des uns avec les autres , & qui sont réellement une espèce de monstres ; si l'on en juge par tous les crimes qui les ont fait remarquer depuis le commencement de la révolution , & qui

les font remarquer encore. Il est pour ainsi dire sans exemple qu'il y en ait de modérés, de raisonnables, de sages, je ne dis pas de vertueux, car jamais il n'en a existé un seul qui ait mérité ce nom, mais d'hommes honnêtes, amis de l'ordre, bien intentionnés; ou s'il peut y en avoir, les exceptions sont si rares, si difficiles à citer, si circonstancielles, que ce ne seroit vraiment pas la peine d'en faire mention, s'il y en avoit. Les meilleurs sont ceux qui ont resté & qui restent encore attachés à des maîtres qu'ils ont toujours servis & qu'ils servent, soit dans les colonies françaises, soit dans les pays étrangers, où les malheureux français ont été obligés de fuir & de se retirer depuis la révolution. Il y en a dans les colonies anglaises, dans les pays espagnols, danois, à l'Amérique, &c. Ces maîtres-là sont sans doute en bien petit nombre, mais enfin il y en a, & je serois bien fâché de ne pas en faire mention, car ils en ont bien plus de mérite; & j'en fais si grand cas, que je voudrois qu'ils fussent tous connus, remarqués, distingués, comme des prodiges de leur espèce. Quant à tous les autres, depuis *Pierre Pinchinat* le moins ignorant, jusqu'au dernier de cette couleur qui peut être le plus borné, ce sont des monstres qui n'ont cessé de commettre eux-mêmes & de faire commettre aux noirs tous les crimes qui ont contribué à faire le supplice effroyable des français & les malheurs de la France. Je dis tous les autres, parce qu'en effet il n'y a aucune exception à faire. Ceux qui n'ont pas voulu se souiller de crimes avec les français, ainsi que le fait Rigaud, qui a toujours ravagé & ravage encore la colonie, s'en sont souillés avec les anglais: tel que la Pointe qui est aujourd'hui à Londres, où il jouit de la fortune qu'il a faite avec les anglais lorsqu'il étoit commandant du quartier de l'Arcahaie qu'il leur avoit livré. Mais les uns & les autres n'ambitionnèrent, dans les premiers temps de la révolution, leur admission aux droits politiques dont jouissoient seulement les blancs, que parce qu'ils regardoient cette admission comme un droit de commettre tous les crimes qui ont couvert de flammes & inondé de sang la colonie de St.-Domingue. Sans cela, cette obtention de leurs droits n'eût été qu'un événement auquel ils s'attendoient depuis long-temps: mais le droit d'assassiner, de voler, de brûler, de piller, voilà ce qu'ils considéroient comme étant

quelque chose. Cela a été quelque chose en effet, qu'ils ont médité, exécuté & prolongé avec une adresse, un sang-froid, une rage & une constance, qui font voir que la nature ne les a pas oubliés en créant des monstres.

Ils n'en sont pas plus heureux, & c'est sans doute une justice du sort, puisque leur destruction va aussi grand train qu'ils ont travaillé à celle des blancs, de leurs pères, de leurs bienfaiteurs. Combien parmi eux, qui ont poignardé de leurs propres mains, ou plutôt de leurs mains infames, des pères naturels dont ils étoient chéris, idolâtres ! Comment supporter l'idée qu'il y ait eu des êtres capables de commettre un pareil crime ? Il y en a cependant non pas une preuve, mais cent. Et comment après cela supporter l'idée du mélange & du commerce honteux des hommes blancs avec les femmes noires, & du commerce infame des hommes noirs avec les femmes blanches ? Il faut être parvenu à un dérèglement, à une dépravation d'idées, de mœurs, impossibles à définir, & qui étonneront sans doute la postérité. Que l'on juge du fond du cœur des mulâtres par cette sentence qu'a toujours prononcé *Pierre Pinchinat*, qui étoit à St.-Domingue le conseil & le condicteur de tous les autres. En parlant de sa couleur & de celle des blancs, *il faut*, disoit-il, *que l'une des deux classes fasse place à l'autre*, c'est-à-dire, il faut que les mulâtres exterminent les blancs, ou que les blancs exterminent les mulâtres. Voilà quel fut toujours le but de ses conseils & l'effet de son influence. Il s'est trompé cependant ; ce ne sont point les blancs qui ont exterminé les mulâtres, ce sont les nègres. Mais les nègres ne se sont portés à cette extrémité, que quand ils ont été bien convaincus que les mulâtres ne vouloient détruire les blancs que pour régner eux-mêmes à la place de ceux-ci, & se rendre ensuite maîtres des nègres, pour en faire autant de victimes qu'ils en auroient trouvé qui eussent refusé de leur rester soumis.

Tous les sentimens humains se réunissent donc pour empêcher la procréation de monstres aussi exécrables. La décence, les bonnes mœurs l'exigent. Le spectacle de la beauté de la couleur blanche, est sans doute plus naturel & plus agréable que celui de la couleur jaune, livide & fétide; & sa conservation dans sa pureté, ne doit pas être indigne de l'attention des législateurs, des peuples éclairés, policés & libres.

Je n'ajouterai rien , pour le présent , à ces raisonnemens que je pourrois étendre davantage , mais qui me paroissent sans réplique , & je promets de répondre aussi victorieusement à toutes les objections contraires , & même à celles de l'abbé Raynal , qui d'ailleurs n'a rien écrit qui ne trouve sa réponse dans mes raisonnemens ci-dessus. Je me rappelle de l'avoir vu quelque-fois lorsqu'il étoit occupé de la publication de son ouvrage dont je connoissois les principes , & de lui avoir fait part des idées contraires aux siennes que j'avois déjà conçues. Il me répondit que je pouvois avoir raison , mais que les sentimens d'humanité devoient l'emporter sur toutes les autres considérations. A quoi je lui répliquai que j'étois aussi humain que lui , mais qu'il ne me persuaderoit jamais cela & que je lui prouverois toujours le contraire , tout philosophe que je voulois être , comme je l'ai toujours été depuis , & que je le serai toujours. Cela ne m'empêchera pas de soutenir encore aujourd'hui que la différence qu'il y a entre les peuples assez éclairés pour connoître les sentimens de l'humanité , & ceux qui sont assez stupides pour vivre dans l'ignorance de ces sentimens , suffiroit seule , s'il n'y en avoit pas beaucoup d'autres raisons , pour rendre les premiers des peuples libres , & les derniers des esclaves. Au reste , le peuple ignorant , & par conséquent le peuple esclave , ne peut jamais être bien malheureux chez un peuple libre & par conséquent chez un peuple éclairé & susceptible des sentimens de l'humanité ; & si l'esclavage fut autrefois une tyrannie en France , c'est parce que les français n'étoient pas libres , & qu'opprimés , ils devoient être oppresseurs.

Ce n'est pas le faux principe de l'égalité des personnes , qui fait que les espagnols endurent en quelque sorte cette égalité nuisible , c'est le faux principe de la religion. La France ayant donc enfin détruit le fanatisme , ne doit-elle pas détruire aussi l'effet des erreurs qu'il produit encore en Espagne , à la honte des espagnols ?

Quelle différence y a-t-il , par l'abus que l'on en a fait , sur-tout dans les colonies françaises , entre l'arbre de la liberté & la croix autour de laquelle les espagnols écrivent sur une de leurs monnoies d'or , *in hoc signo vinces* ? Je n'en vois pas ; car il seroit bien facile de faire une croix avec l'arbre que les évangélistes ont substitué à la croix de bois , d'argent , d'or ,

qui fit couler le sang des français , à différentes époques des siècles passés. Le fanatisme de la liberté n'a-t-il pas fait commettre des excès plus cruels que le fanatisme de la religion ? Ne voit-on pas enfin qu'il n'y a que le mot de changé , que le signe de différent ? En montrant l'arbre de la liberté , les évangélistes de la France ne disent-ils pas comme les fanatiques de l'Espagne en montrant la croix , *in hoc signo vinces* ? Quelle fourberie ! quelle scélératesse ! O français , ne vous laissez plus tromper ; il est temps d'ouvrir enfin les yeux ; il est temps d'arrêter les flots de votre sang , si vous ne voulez pas voir tarir bientôt cette source précieuse de votre existence.

Consentez à devenir de plus en plus malheureux , ou réunissez vos efforts aux miens pour pouvoir sortir de l'abîme & de la misère où nous sommes plongés. Vous n'avez d'autre alternation que le désespoir & la mort. Car les ennemis de la France ne pourront jamais faire la paix avec elle , si elle ne change pas ses principes de civilisation , sa politique , ses mœurs & sur-tout ses systèmes coloniaux , d'où dépendent tant de grands avantages ou de grands malheurs pour elle comme pour eux.

Puis donc que c'est à la philosophie que la France est redevable de la destruction du fanatisme , c'est-à-dire de ce fléau , frère & soutien du despotisme , je vais donner l'idée aux français d'élever à cette fille du savoir une nouvelle statue qu'elle me paroît mériter. Cette statue pourra remplacer , si on le veut , l'arbre de la liberté , signe d'un fanatisme plus cruel encore que celui dont la croix étoit le signe en France comme en Espagne , dans les siècles passés.

STATUE DE LA PHILOSOPHIE.

Elle sera debout , simplement vêtue , & tiendra avec la main gauche un livre où est écrit : *Aucun n'est plus qu'un autre , que par le vœu , que par le choix de tous* (1). Elle tiendra dans la main droite une baguette , avec laquelle elle montrera le ciel , en paroissant lire cet autre passage du même livre : *Le ciel a donné la terre à tout le genre humain pour la posséder.*

(1) Raynal , histoire philosophique et politique du commerce des européens dans les Deux-Indes.

Sous ses pieds on verra un trône renversé, la superstition, le fanatisme, les préjugés détruits.

Sur la façade du piédestal sera cette inscription : *à la philosophie, & au 18^e siècle qu'elle a éclairé*. Sur la colonne opposée sera cette autre inscription : *à la nation française & à sa prospérité*. Et sur les deux autres côtés seront inscrits les deux passages du livre ci-dessus cité, c'est-à-dire, sur l'un : *Aucun n'est plus qu'un autre, que par le vœu, que par le choix de tous*. Et sur l'autre côté : *Le ciel a donné la terre à tout le genre humain pour la posséder*.

Cette statue remplacera, si on le veut, l'arbre de la liberté; & aux mots *liberté, égalité*, on pourra, si on le veut encore, substituer ceux-ci, qui indiquent les véritables bienfaiteurs du peuple français : *Philosophie. --- 18.^e siècle*.

Puissent en effet ces mots servir d'auspices à tous les peuples & être le style de tous les siècles à venir!

Au sujet des qualifications, il est convenable mais non indispensable que celle de citoyen soit employée, principalement à l'égard des personnes en place, & pour le besoin des affaires. Mais on doit être également libre dans les relations particulières & dans le style familier de se servir de celle de sieur, de monsieur, de maître, & autres que l'on employoit auparavant. Cela doit être une des moindres choses en quoi puisse & doive consister la liberté de penser, d'écrire, de parler & d'agir, qui est reconnue par la constitution française.

N'est-ce pas confondre de la manière la plus vile les idées & les personnes, que de qualifier les nègres d'Afrique, comme on qualifie les consuls de la France, que d'appeler également les uns comme les autres, *Citoyens*? Les africains sont-ils donc citoyens français? Voilà un des crimes de Sonthonax qui prouve la basseſſe de son ame, la corruption de son cœur & la perversité de son esprit; qui prouve qu'il a pris la liberté de la France, du peuple français, pour la liberté de toutes les viles espèces qui croaſſent sur la terre, & l'égalité des personnes, pour l'égalité des droits politiques.

On n'a pas vu en France tirer des bourbiers de la révolution les savoyards qui ramonent les cheminées & décrottent les souliers, pour en faire tout d'un coup des généraux, des commandans, des capitaines, des magistrats, & les premiers

de tous les citoyens. Pourquoi donc les nègres ont-ils eu à Saint-Domingue tous ces avantages? Il y a cependant bien de la différence entre eux & les Savoyards. Ceux-ci sont au moins libres d'origine, ils sont blancs, laborieux, économes, sobres, fidèles & même honnêtes: ils ont en général un beau sang, & la nature comme le climat ne leur ont point été ingrats. Mais les africains, qu'avoient-ils, qu'ont-ils encore, & qu'auront-ils jamais pour eux? Rien, jamais rien de beau, de bon, de bien. Il falloit être un Sonthonax, un scélérat qui ne pourra jamais expier ses crimes quand il vivroit mille ans, dévoré par des vautours & dans les flammes de l'enfer; il falloit, dis-je, être un monstre aussi exécrable pour trouver toutes ces qualités aux nègres fangeux & stupides, qui sont faits pour être les valets des Savoyards & de tous les valets des français & des autres peuples libres de la terre. Comme il les a fans doute jugés par lui-même, on peut juger aussi ce que doit être ce prédicateur de l'égalité, ce faux philosophe, ce jacobin ignorant, perfide & cruel.

En effet, ce système d'égalité est encore une des idées creuses de nos philosophes modernes. J. J. Rousseau, Raynal, avoient aussi conçu cette idée folle, de travailler à pouvoir rendre tous les peuples libres, égaux & également heureux. Quel délitre! je le dis un jour à l'Abbé Raynal au café de la Comédie française: Vous n'y réussirez jamais, faites le bonheur de votre patrie, & les autres peuples imiteront les français, s'ils le peuvent. Il a réussi pour la France, puisque les français sont redévalues de leur liberté, en partie, aux fruits qu'ils ont retiré de la lecture de l'ouvrage de cet homme immortel, qui n'a erré que par trop de sensibilité, ainsi que Rousseau. Que les autres peuples soient assez éclairés pour pouvoir le lire, & tirer le même profit de leur lecture, alors il aura réussi dans son vaste projet. C'est aussi le vœu que je forme: mais en attendant, je veux, s'il m'est possible, concourir àachever le bonheur de ma patrie, auquel je dois penser avant de songer à celui des autres peuples qui sont aussi libres, mais c'est de travailler à imiter les français, s'ils ont leurs lumières & leur courage.

Ce que je dis à l'abbé Raynal en l'année 1769, le jour même où j'avois vingt ans, je le dis aux français en 1800: vous voudriez faire le bonheur de tous les peuples, mais vous

n'y réussirez jamais. Faites votre propre bonheur, & les autres peuples vous imiteront s'ils le peuvent. S'ils ne le peuvent pas, tant pis pour eux. Vous accroîtrez votre puissance à leurs dépens, & ils ne seront pas plus malheureux que vous ne voudrez les rendre, en observant les lois de l'humanité. Voilà le système du monde entier.

Je ne me ferois jamais imaginé d'être dans le cas de me rappeler ce que je dis à l'abbé Raynal, au café de la comédie française, en 1769, huit jours avant de partir de Paris, dans un temps où je ne connoissois que le plaisir & ne voulois rien faire d'utile; ce qui m'obligea de passer à l'Amérique, où je n'ai pas fait grand'chose non plus. Je me rappelle encore de lui avoir dit ce que j'avois également dit à J. J. Rousseau: Vous pouvez être un grand homme, quoique votre projet soit celui d'un extravagant, d'un fou. Je respecte trop les français, pour leur tenir un pareil langage, à un âge où je suis encore aussi étourdi & aussi faînéant que je l'étois à 20 ans, mais je le tiens aux législateurs de la France qui ont conçu le dessein d'exécuter le projet de l'abbé Raynal & celui de J. J. Rousseau: Vous pouvez être de grands hommes, quoique votre projet soit celui d'hommes extravagans & fous.

PROJET DE LOI

Pour faire détruire l'erreur funeste de prendre l'égalité des personnes pour l'égalité de droits politiques, une des sources des malheurs de la France et du peuple français.

APRÈS avoir prouvé la nécessité incontestable de maintenir l'esclavage, en reconnaissant l'erreur de prendre l'égalité des personnes pour l'égalité de droits politiques, je vais dans un projet de loi indiquer le moyen d'opérer ce changement de la manière la plus simple & la plus prompte. Je suis même assuré qu'elle ne donnera lieu à aucun nouveau désordre, & que la tranquillité sera promptement & parfaitement rétablie pour toujours, en donnant la liberté seu-

lement à tous les noirs qui ont servi, ou qui sont encore armés pour la défense & la sûreté des colonies françaises. Quant aux autres noirs & mulâtres, il n'y en aura point de libres que ceux qui auront été légalement affranchis par leurs maîtres, ou qui sont nés libres; ce qu'ils seront obligés de justifier. Ainsi finiront de grands malheurs, sans doute même aussi la guerre civile que se font Toussaint-Louverture & Rigaud; & il ne seroit point étonnant si ce retour de la France aux bonnes mœurs & au bon ordre, comme à la raison & à la sagesse, finissoit par procurer à la République la paix qu'elle doit désirer, & qu'elle seroit alors plus digne d'obtenir des puissances qui lui font la guerre.

Voici donc ce projet de loi:

« Le corps législatif de la France ayant reconnu des erreurs qui se sont glissées dans les bases fondamentales de la constitution française & dans l'application des principes de cette constitution, déclare que la première base de cette constitution est ce principe social, que tous les hommes doivent naître & rester libres & égaux en droits politiques: & pour fixer le sens des mots *liberté*, *égalité*, le corps législatif déclare que par liberté il entend la liberté de la France & du peuple français, libre de faire toutes les lois convenables au bonheur de la France & à celui des français; & que par égalité il entend seulement l'égalité de droits politiques différenciée par la différence des qualités personnelles & morales, & non point l'égalité des personnes, comme on le fait dans les colonies françaises, où les africains doivent rester sous le joug de l'esclavage, comme ils y étoient précédemment, à l'exception de ceux qui sont armés pour la défense & la sûreté des colonies françaises.

« Si les hommes sont égaux en droits politiques seulement, ils diffèrent par leurs qualités personnelles & morales, comme par la différence des origines & des climats qu'ils habitent. Ces différences doivent dans tous les pays obliger les législateurs à faire des lois différentes.

« C'est pourquoi il sera fait incessamment un code de lois, sous le titre d'organisation politique des colonies françaises, afin de pouvoir rétablir & faire reconnoître, par des distinctions politiques, les différences naturelles & climatériques qui existent entre les hommes comme entre les peuples,

» Il sera fait aussi une révision de la constitution française ; pour pouvoir y faire les corrections & les changemens nécessaires pour achever de faire le bonheur de la France & celui des français ».

Oui, il n'y a qu'une loi semblable qui puisse faire cesser à St.-Domingue les malheurs qui depuis dix années ont couvert de flammes & inondé de sang cette infortunée colonie, par une suite de la rage des royalistes & des crimes nombreux commis par Sonthonax, en violant toutes les lois de l'humanité envers les français, & en les tenant dans une gêne & dans une oppression humiliante pour la nation française devenue l'objet du mépris des autres peuples, & sur-tout de l'Angleterre : & cette loi seule peut beaucoup contribuer àachever le bonheur de la République & à étendre sa puissance dans les deux mondes, en prouvant à toute la terre que le peuple français fut assez éclairé pour ne pas plus confondre les personnes que les idées, & qu'il est digne de parvenir à l'immortalité qu'il obtiendra sans doute, s'il veut ne pas imiter les romains dans le projet d'étendre trop loin sa puissance et ses conquêtes.

Que le corps législatif de la France rende une loi semblable, & que le pouvoir exécutif l'adresse dans la colonie de St.-Domingue, à Toussaint-Louverture & à Rigaud, avec ordre de la faire exécuter, & de cesser la guerre qu'ils se font entre eux ; & la république française, en faisant cesser de grands malheurs, fera son propre bonheur, celui des français, celui de l'Amérique, se réconciliera peut-être avec ses ennemis, & s'enrichira, en se couvrant de gloire, si elle ne se rend pas immortelle.

C'est le vœu de mon cœur ; puisse-t-il être exaucé, pour le bonheur de la France, des français, des peuples policiés, de l'humanité souffrante & des africains eux-mêmes, dont des lois sages peuvent adoucir le sort plus qu'il ne l'étoit sous des rois oppresseurs.

Et non-seulement la république française peut avoir, si elle le veut, des esclaves à l'Amérique, mais même elle peut en avoir en France, en faisant des lois à cet égard pour tous ceux qui n'auront pas été légalement affranchis par leurs maîtres.

Il est donc bien certain qu'une des sources des malheurs



de la France, vient encore de ce que l'on a pris l'égalité des personnes pour l'égalité de droits, ce qui est une bien grande erreur.

Il est encore vrai de dire que si l'esclavage étoit rétabli dans les colonies françaises, des milliers de français qui combattent aujourd'hui contre la France dans les pays étrangers, retourneroient bientôt dans ces colonies brûlantes & inondées du sang de leurs frères, de leurs pères, de leurs mères, de leurs enfans, & deviendroient alors les défenseurs de leur patrie.

La France peut encore retirer d'autres avantages de cette loi politique, sage & même humaine, comme je le prouverai toujours à ceux qui voudront soutenir le contraire, seroient-ils des Raynal, des Rousseau, des Voltaire, auxquels je suis sans doute bien éloigné de vouloir me comparer, mais qui avoient des opinions si opposées au système social, qu'il fuisse pour en juger, de voir les effets qu'elles ont produit en France depuis le commencement de la révolution.

Au nombre des autres avantages que la France peut encore retirer de maintenir l'esclavage dans toute l'étendue de la République, sera d'abord celui de conserver ses colonies, que le but des philosophes étoit au contraire de lui faire perdre, & qui avoient, comme peuvent l'avoir encore quelques législateurs philosophes & non patriotes, qu'il y a en France, & qui sont sans doute très-dangereux pour leur patrie, le projet insensé & impraticable, comme l'expérience le prouve, de rendre non-seulement tous les peuples, mais même tous les hommes égaux & également heureux. Je n'ai pas besoin de parler des avantages que la France peut retirer de la conservation de ses colonies que l'Angleterre cherche à lui faire perdre ; tous les français éclairés & patriotes les connoissent comme moi, & peut-être beaucoup mieux que moi. Je n'en suis pas fâché, parce qu'il s'en trouvera peut-être quelques-uns qui soutiendront mes foibles efforts, & qui se joignant à moi, me fourniront assez d'énergie pour travailler à pouvoir persuader à la France que ses intérêts sont de les conserver, & qu'elle ne peut y réussir qu'en y maintenant l'esclavage des noirs.

Or, en conservant ses colonies, la France qui d'abord aura fait rentrer dans ses possessions françaises, des milliers de français, qui de ses ennemis deviendront ses défenseurs,

contribueront au rétablissement de l'ordre , & rapporteront dans leur patrie leurs personnes , leur industrie & leurs moyens , aura de plus l'avantage que ces colonies produiront tous les revenus dont elles sont susceptibles , qui seront un aliment pour son commerce , que les anglais font seuls à son préjudice .

Tous les français , excepté cependant les nobles & les prêtres qui ne veulent point reconnoître la République , pour ne pas se soumettre à l'égalité de droits politiques , qu'ils méprisent parce qu'ils sont sans talens , & qu'ils voudroient bien , comme sous l'ancien régime , pouvoir exister aux dépens de ceux qui en ont , en les honorant de leur protection ; tous les français , dis-je , excepté ceux-là , étant donc réunis , quelle sera la puissance assez téméraire pour oser faire la guerre à la république française ? Je prouverai bientôt , dans un autre écrit , que ce ne sera pas l'Angleterre , ou que si c'est l'Angleterre , qu'elle ne pourra pas long-temps continuer à soutenir cette même guerre , & que la France pourra alors se promettre de la continuer pendant un siècle encore , si elle en a besoin , pour obliger les autres peuples à reconnoître ou à craindre la république française .

Enfin , la loi dont je parle est si peu déraisonnable , si peu impolitique & si peu inhumaine , que sans les crimes des royalistes français & ceux de Sonthonax , les noirs de St.-Domingue ne seroient jamais sortis de l'esclavage pour lequel ils sont nés ; & j'en ai une preuve incontestable à citer , ayant amené avec moi de l'Amérique en France un noir qui me sert depuis dix-huit ans , qui n'a jamais voulu & qui ne veut pas encore être libre , quoique je ne l'aie jamais empêché de me quitter pour jouir de sa liberté . Il y en a encore dans les colonies françaises cinq cents mille qui pensent comme lui . Ceux qui jouissent ou qui abusent de la liberté ne forment que deux classes , les scélérats , & ceux qui sont contraints par la force ; tous les autres aimeroient mieux être encore esclaves comme ils l'étoient auparavant , que d'être libres comme ils le sont aujourd'hui .

S'il y a dans le corps législatif de la France des hommes assez insensés ou assez pervers pour contester la nécessité d'une pareille loi , qui est aussi indispensable pour le bonheur de la France , qu'il est indispensable que le soleil éclaire le monde pour le bonheur des peuples ; qu'ils se nomment ces infames législateurs , s'ils en ont le courage & la bassesse , &

le fruit qu'ils retireront de leur audace , comme de leur délire , sera d'être couvert de honte & méprise par tous les peuples & par les africains eux-mêmes , qui rougissent pour les français de cette dégradation honteuse de leur origine , & qui ont assez d'esprit , tout bornés qu'ils sont , pour concevoir qu'ils ne peuvent pas être les égaux du peuple français , un des plus célèbres & des premiers peuples de la terre.

Je ne peux donc pas croire qu'il y ait dans le sénat français des législateurs assez ignorans ou assez ignobles pour contester la nécessité d'une pareille loi , sans laquelle la république française ne peut jamais se promettre un état de bonheur & de tranquillité durable. Car il est certain que c'est cette première erreur *de prendre l'égalité des personnes pour l'égalité de droits* , qui a causé une grande partie des malheurs de la France ; & qu'une fois que cette erreur sera reconnue , & que cette base sera solidement établie , toutes les autres lois qui tendront à faire le bonheur de la République & du peuple français , occasioneront très-peu de contradictions , & sur-tout ne feront pas répandre autant de sang que cette funeste erreur en a coûté & en coûte encore tous les jours aux français.

Je crois donc ne pas devoir douter que cette loi sera généralement adoptée ; & je crois encore que la nécessité de maintenir l'esclavage est une vérité si évidente , qu'elle sera également sentie par l'Angleterre , où il y a aussi des jacobins , & par les américains eux-mêmes , qui ont aussi des quakers , qui sont une autre espèce de jacobins ; & qu'au lieu de faire restreindre l'esclavage , comme il l'est à présent à l'Amérique , elle le fera étendre sur tout le continent du nouveau - monde (1) , ainsi qu'en Espagne où le fanatisme seul

(1) Un événement remarquable arrivé , il y a quelques années , à l'Amérique , dans le Maryland , prouve que les américains ne sont point disposés à admettre l'égalité des personnes , et qu'ils connaissent le danger des principes des évangélistes français. Dans une des villes de cette province , un bel et vaste édifice se trouvoit , par les circonstances , devenu très-propre pour un collège dont l'établissement paroisoit nécessaire. Tous les suffrages se trouvèrent réunis , et toutes les dépenses faites pour remplir cet objet. Enfin il ne s'agissoit plus que d'en faire l'ouverture. Elle fut annoncée par un instituteur qui paroisoit répondre à la confiance publique. A un jour indiqué à cet effet , il fit un discours dans lequel , en annonçant le but de cette institution , il disoit : que tous les

en empêche toute la rigidité nécessaire pour le rendre utile aux espagnols. On fait que les hollandais qui vivent aussi sous une république reconnoissent cette nécessité; elle n'est donc nullement incompatible avec les principes de la constitution française, lorsque ces principes seront clairement posés, & sur-tout bien appliqués par des français patriotes de la France, & non pas par des français patriotes de l'Afrique, tels que Polverel & Sonthonax, Raynal, Rousseau & même Voltaire, tout grands génies que furent ces trois derniers. Quant aux deux premiers, c'étoient des hommes de boue, ignorans, scélérats, cruels, qui ont déshonoré la nation française, & qui se rendirent dignes de périr dans les flammes qu'ils ont allumées à St.-Domingue, & qui ne sont pas encore éteintes.

Dans l'état actuel des choses, encore aujourd'hui, les français à St.-Domingue en se levant le matin, sont dans le cas de faire comme cet esclave qui ne sortoit jamais de la chambre d'un sophi de Perse, sans tâter sa tête avec ses deux mains, pour s'assurer qu'elle étoit encore sur ses épaules. Quelle liberté jolie & consolante de tous les malheurs qu'ils ont éprouvés! C'est cet excès du mal qui doit faire sentir la nécessité du remède.

C'est une erreur de croire qu'il faut des armées nombreuses de français pour rétablir l'ordre à St.-Domingue. Il suffit de changer les lois, & qu'il n'y ait que des français qui en soient les dépositaires & les interprètes; & qu'en attendant Toussaint & Rigaud aient ordre de respecter les français & de les faire respecter par les noirs, & les rendre responsables personnellement de tous les désordres qu'ils laisseront commettre. Ces seules mesures de la saine politique, de la sagesse & de

Elèves y seroient admis, sans aucune distinction de naissance, d'états, de conditions, de couleurs; que tous les hommes étant égaux, ils devoient être élevés également dans les mêmes principes d'égalité et de liberté que la divinité a gravés dans le cœur de tous les mortels..... Ce discours qui eût la désapprobation générale, fut suivi du silence le plus méprisant; et il ne s'étoit pas écoulé 24 heures après qu'il avoit été prononcé, que le feu prit à l'édifice, et qu'il fut brûlé de fond en comble. Personne ne le regretta, et les américains ont eu à se féliciter d'un événement qui empêcha l'établissement d'un collège qui eût pu causer l'incendie et le malheur de l'Amérique, comme les principes que l'on eût pu y enseigner ont causé le malheur de la France. Voilà le sentiment du patriotisme, bien opposé à celui du jacobinisme.

la raison comme de l'humanité, suffiront pour commencer le rétablissement de l'ordre, faire connoître aux nations étrangères les principes & les mœurs de la France, & leur faire naître des dispositions pacifiques. Elles pourront même se réunir ensuite aux français, s'il est nécessaire, pour les aider à achever de rétablir leurs colonies qui donnent à ces étrangers des sujets de crainte trop bien fondés pour leurs établissemens semblables. De-là la prospérité des colonies françaises, un accroissement immense de fortune pour la France, le retour du commerce, le rétablissement de la marine, le bonheur de la France, de tous les français & des autres nations policiées.

Dans quelles erreurs de faux principes de philosophie n'ont-ils donc pas plongé les français? Vouloir rendre non seulement tous les peuples, mais même tous les hommes libres, égaux & également heureux, n'est-ce pas au moins une folie aussi grande que celle de vouloir trouver la pierre philosophale, ou la longitude d'un pôle à l'autre? C'est cependant une telle folie qui illumine, pour ne pas dire qui enrage, même encore à présent, la secte des jacobins, successeurs des jésuites, qui seule a fait commettre tous les crimes qui ont couvert de flammes & inondé de sang tous les territoires de la république française dans les deux mondes; & qui en détruisant les principes de leur liberté, au lieu de les fortifier, étoit enfin sur le point de les faire rentrer dans l'esclavage, sans le retour imprévu & plus encore heureux du consul Bonaparte, que la providence semble avoir sauvé de tous les dangers qu'il a courus, pour lui permettre d'achever de faire le bonheur des français, que les philosophes eussent fini par faire retomber dans l'esclavage, en voulant rendre les égaux du peuple français les cafres, les égyptiens, & même les africains. En sorte qu'au lieu d'élever la nation française, ils l'eussent dégradée & avilie, tout en voulant faire le bonheur de l'humanité. C'est ce même sentiment du bonheur de l'humanité, qui enflamma, pour ne pas dire qui enragea Polverel & Sonthonax; qui leur fit violer à St.-Domingue tous les sentiments de l'humanité, en portant les noirs à brûler les blancs, à leur ouvrir le ventre, à les scier tous vifs, à couper par morceaux leurs enfans vivans, à violer brutalement leurs femmes, leurs filles, à les tyranniser & même à les faire périr dans toutes

les horreurs de leur infame jouissance. Voilà l'ouvrage de cette secte de philosophes , dont il est de l'honneur de la nation française de purger la France , en les envoyant vivre avec les peuples qu'ils veulent rendre aussi heureux que les français , & ce ne sera pas être injuste ni même inhumain.

Il est permis à chacun d'être philosophe dans sa maison , & c'est ainsi que je l'ai toujours été & que je le serai toujours , mais au sénat de la patrie il ne doit y avoir que des patriotes. Que les philosophes comme Raynal , Rousseau , Voltaire , s'en aillent chez les étrangers dont ils veulent faire le bonheur ainsi que celui des français , desquels ils finissent par faire le malheur en voulant aussi faire le bonheur des autres peuples.

Les philosophes ressemblent à la nature dont ils se croient les oracles & les dépositaires des secrets , qui produit de bons fruits , de belles fleurs , des merveilles étonnantes , des précipices affreux , des effets épouvantables & des poisons perfides , & qui est immense , éclairée , aveugle & petite. C'est aussi là le portrait des philosophes. Témoin le comte de Mirabeau qui a écrit le système de la nature , & qui lors de la discussion des premiers articles de la déclaration des droits de l'homme , le 19 août 1789 , s'est contenté de dire : *Il est infiniment plus aisé de critiquer que de faire ; je conviens que la déclaration de droits que nous avons soumise à l'assemblée n'est pas excellente ; mais nous n'avons pas été chargés de choisir , nous avons été chargés de refondre & de réduire dans une seule toutes les déclarations présentées....* Quel aveu ! quel trait de lumière sur le décret qui a suivi cette discussion !

Que d'autres décrets semblables ont été rendus dans le délire & l'aveuglement des philosophes comme des prêtres ! il est encore temps de relever ces erreurs ; les français n'en auront que plus de gloire.

Les français égarés doivent en convenir ,
Des peuples effrayés ils se feront bénir.

Il est temps encore , je le répète , de corriger les erreurs des philosophes & d'ôter de leurs ouvrages les poisons qu'ils y ont semés , en imitant la nature qui met l'ivraie parmi le froment. Je crois donc que soit que la loi que je propose soit adoptée , soit qu'elle ne le soit pas , les français doivent se réunir pour demander la révision de la constitution fran-

çaise, afin de pouvoir y faire les corrections & les changemens nécessaires pourachever le bonheur de la France & celui des français. Je crois encore que ce travail ne doit pas être confié à des philosophes, moins encore à des jacobins, & pas plus à des royalistes qu'à des prêtres, mais seulement à de vrais patriotes français, qui sont uniquement occupés du bonheur de la France, & non pas du bonheur des autres peuples. Il ne dépendra que de ces nouveaux Décemvirs, qui pourront en porter le nom comme en remplir les fonctions, d'achever de faire le bonheur de la France; & en bornant le temps de leur existence à la durée de leur travail, les français éviteront une faute qui devint une des causes de la décadence de l'empire romain, en empêchant ces Décemvirs de pouvoir trop étendre leur autorité, & de s'en servir pour troubler l'état & préparer sa chute.

Je ne sais comment je me suis tout d'un coup trouvé inspiré & constraint de prendre la plume pour écrire ce mémoire & les autres pieces qui y sont jointes. Je voulois me promener, je voulois manger, je voulois dormir, ma volonté étoit impuissante; je ne pouvois rien faire de tout cela, il me falloit absolument écrire. Une agitation, un feu, comme je n'en avois jamais senti de ma vie, me forçoient, aussitôt que je voulois prendre du repos, de la nourriture, ou m'abandonner au sommeil, de me mettre au travail. Le jour, si je sortois, les idées me forçoient de rentrer chez moi aussitôt pour les mettre par écrit. En mangeant, j'étois obligé d'aller pour ainsi dire à chaque minute de la table sur laquelle je mangeois, à celle sur laquelle j'écrivois; & la nuit j'étois obligé de me lever, & de demander de la lumière pour pouvoir écrire. En sorte qu'il me fallut seulement trois jours, après celui où j'eus travaillé à résoudre la question de la nécessité de maintenir l'esclavage, pour écrire ce mémoire & les autres pièces qui y sont jointes; & l'agitation que j'éprouvois étoit si grande, que je pouvois à peine écrire, par un tremblement de main qu'il ne m'étoit jamais arrivé d'avoir. Si c'est le feu du patriotisme qui m'avoit animé & échauffé, je désire qu'il me brûle, s'il le faut, plutôt que de périr comme l'insortuné jeune homme Lefèvre de la Barre, qui n'étoit cependant point mon parent ni même mon allié, périt à Abbeville en Picardie dans les flammes du fanatisme, sous le règne de Louis XV, le bien-aimé de ceux qui

l'aimoient , mais non pas de moi qui n'aime point les Rois iali-
tiles , non plus que les nobles & les prêtres , qui ne savent &
ne veulent rien faire pour le bonheur de la république française.

La facilité avec laquelle je viens de dire avoir écrit ce mé-
moire & les autres pièces qui y sont jointes , prouve la vérité
de mon épigraphé : *Dulce pro patria scribere.* Je crois avoir assez
prouvé la vérité de ma seconde épigraphé : *Tenebris nigrescunt
omnia circum.* Et à l'égard de la maxime de J. J. Rousseau ,
Vitam impendere vero , que je lui dis à lui-même , prendre aussi
pour ma maxime par le respect que j'avois pour lui , je n'avois
conçu dans ma jeunesse le dessein de la pratiquer toute ma
vie , que pour pouvoir un jour , si cela m'étoit possible , con-
tribuer à faire le bonheur de ma patrie.

Si j'y réussis par hasard , j'aurai exécuté un dessein aussi
utile que celui que je conçus il y a 25 ans , de travailler
à pouvoir ébranler , si je ne pouvois pas la renverser , la
monarchie française opprimeante & tyrannique , & teinte du
sang d'un malheureux jeune homme , dont le sentiment de
la mort injuste m'enflamma , en me faisant concevoir le dessein
de travailler à pouvoir la venger un jour. Si par ce travail
que j'abandonnai seulement lorsque la révolution a éclaté en
France , je n'eusse pas réussi dans mon projet , j'eusse au
moins , je le crois , donné à cette cruelle monarchie une
secoussé bien violente.

Si J. J. Rousseau , Raynal & Voltaire , pouvoient revenir
au monde , en voyant que la république française , où le jeune
guerrier qui en est le héros , en est aussi le premier consul ,
est malheureusement égarée par des législateurs aveugles ou
insensés , ils ne désireroient peut-être de pouvoir écrire au-
jourd'hui , que pour travailler encore à éclairer les français
& les autres nations policiées.

Mais si , sans avoir leur génie et leur goût pour écrire ,
& sans avoir fait un travail aussi long & aussi pénible que celui
que j'avois entrepris il y a 25 ans , puisqu'au contraire celui
ci a été pour moi aussi court que facile , je peux avoir exécuté
un autre dessein utile au bonheur de la France & à celui des
français , tous mes vœux sont remplis ; j'ai fini ma tâche , je
n'ai plus rien à dire sur ce sujet , & je passe à un autre qu'il
est aussi cher à mon cœur de pouvoir traiter & de faire con-
noître , c'est ma profession de foi.

Profession de foi de L'auteur.

Voici maintenant ma profession de foi, qu'en rentrant en France je crois devoir rendre publique, pour faire écarter les soupçons que l'on pourroit avoir de l'incertitude de mes principes, & ne point être suspect d'en avoir d'autres que ceux qui peuvent faire penser & agir les vrais patriotes français.

Je n'ai pas conçu dans ma jeunesse, comme J. J. Rousseau & l'Abbé Raynal, le vaste projet de faire le bonheur de tous les peuples, je conçus seulement celui de contribuer, si je le pouvois, à faire un jour le bonheur de la France, auquel j'étois intéressé comme français, victime des abus, des préjugés & des injustices. Mais malgré tous mes efforts, je n'aurois jamais pu faire qu'une bien légère impression dans l'esprit des Français, sans l'heureuse révolution qui a éclairé la France, bien au-delà de ce que je pouvois désirer d'être en état de le faire, & qui est enfin achevée pour toujours. Cela me rappelle un écrit que pour me défendre je fis à la Jamaïque, afin de justifier les français du reproche de régicides, que j'entendois souvent leur faire; & après avoir établi les raisons que je croyois propres à cette justification, j'ajoutai la réflexion suivante.

Je crois ne pas m'être trompé, en disant que le terme de régicide, dont se servent les anglais ainsi que Peltier en parlant des français, ne convient pas plus dans la bouche des uns que dans celle de l'autre. Ce n'est pas que j'eusse jamais eu l'intention d'être régicide: bien au contraire, j'eusse désiré qu'une inspiration sublime eut pu détourner les français de mériter ce nom, n'eut-ce été que pour leur éviter le malheur d'avoir cette triste ressemblance avec les anglais. Je ne pense pas cependant que les français furent injustes, je crois seulement qu'ils pouvoient être plus généreux. Le dernier Roi, en trahissant la Constitution qu'il avoit acceptée & juré de maintenir, fut coupable sans doute du crime dont il fut puni. Je ne vois pas en cela de l'injustice, je n'y vois que trop de sévérité. Ce Roi, c'est-à-dire cet homme, n'eut pas été plus dangereux pour la France chez les étrangers, que les autres individus de sa famille qui y traînent leur existence aussi à charge aux autres qu'à eux.

mêmes. Il l'eut été moins peut-être par l'indifférence de son ame & la bonhomie de son caractère. On eut donc pu le laisser vivre , & je l'eusse désiré. On eut pu peut-être aussi maintenir la même Constitution sous un régent ou sous un autre Roi, en suivant ce qui étoit sagement prévu à cet égard par cette Constitution même. Si la France n'en eut pas été plus heureuse , elle se fut au moins évité bien des maux qui furent la suite de ce premier malheur. Elle eut eu de plus la gloire d'avoir épargné le sang d'un grand criminel(1) en suivant cette belle maxime qu'il vaut mieux absoudre un coupable , que de condamner un innocent. Elle n'eut point donné lieu au reproche injuste que lui font à ce sujet quelques puissances ennemis , & qui n'est qu'un prétexte pour elles de lui faire la guerre afin de l'assoirblir , plutôt par jalouſie que pour raison de l'incompatibilité de ses principes avec les leurs. Car il y aura toujours plus que de l'injustice à reprocher aux français cet acte de sévérité exercé dans les premiers temps de leur révolution , c'est-à-dire , dans des temps d'effervescence où ils étoient sans cesse effrayés par mille projets qui tendoient non-seulement à les empêcher d'obtenir la liberté dont ils vouloient jouir , mais même à leur propre destruction. Quoi qu'il en soit , & malgré tout ce qu'on peut dire là-dessus , il étoit écrit dans les destins de la Providence , que ce malheur devoit arriver ainsi que beaucoup d'autres qui en furent la suite. Ce sont des événemens bien extraordinaires sans doute , mais qui ne sont point sans exemple dans les fastes du monde. Il faut donc en supporter l'idée affligeante , & en plaindre les victimes qui sont bien plus nombreuses que les auteurs (2). Il seroit trop tard maintenant pour vouloir

(1) Criminel par foiblesse , & non pas par méchanceté , puisqu'il ne fit que suivre les conseils perfides des lâches qui l'abandonnèrent aussitôt qu'ils s'apperçurent qu'il pourroit rester sur le trône , tandis qu'eux-mêmes ne seroient plus rien.

(2) Ceux-ci en ont-ils été plus heureux ? Le contraire est bien prouvé par le sort de presque tous ceux qui avoient le plus contribué aux progrès de la révolution , & qui ont été victimes des désordres qu'elle a fait naître. Mais ce n'est pas seulement en France qu'il y a eu des bourreaux & des victimes , puisque les troubles d'Irlande ont coûté autant de têtes à l'Angleterre & à l'Irlande , pendant les années 1797 & 1798 ; qu'il peut en être péri en France pendant la révolution , sans parler de la guerre qui en emporte autant d'un côté que de l'autre. Ainsi donc comparez & jugez. Car il y auroit de la folie à vouloir disputer sur le moins ou sur le plus.

revenir sur le passé. La faute du Roi constitutionnel a changé l'état de la France. Ce n'est plus une monarchie, c'est une république. Eh bien ! l'Angleterre n'est-elle point aussi une république ? à la vérité, il y a un roi ; mais si les français n'en veulent point avoir, ils en sont aussi bien les maîtres, que les anglais sont maîtres de vouloir en avoir un. Puisque c'est la volonté de la nation qui fait la loi à cet égard, ce changement ne pourra donc arriver que quand la volonté changera. Cela arrivera ou n'arrivera pas, c'est ce qu'il seroit bien difficile de prévoir. Mais une chose que je crois prévoir sans me tromper, c'est que ce ne sera jamais par la force que l'on fera changer la volonté des français. Et je prédis encore avec autant d'assurance, que si jamais il y a un Roi en France, il ne dira pas comme ceux des siècles passés : *Dieu & mon épée*. Cette maxime abfurde ainsi que sanguinaire, est rayée pour jamais du grand livre des destinées de l'empire français : il portera la légende qu'une sage constitution lui permettra de porter. En attendant ce changement que je ne désire pas plus que je ne le crains, & d'où ne me paroît pas devoir dépendre absolument le bonheur de la France, jadis si peu heureuse sous 67 Rois, j'en reviens à l'état actuel de la France, qui est en ce moment très-pénible, par une suite des événemens extraordinaires qui y sont arrivés, & de la guerre injuste qu'elle éprouve ; & je dis que l'homme qui aime sa patrie ne doit pas l'abandonner, & encore moins la déchirer, parce qu'elle est malheureuse. Ce sentiment barbare ne peut être approuvé que par les anglais égoïstes qui ne trouvent bien que ce qu'ils font eux-mêmes ; qui sont assez injustes pour reprocher aux français ce qu'ils firent eux-mêmes, ce qu'ils sont toujours prêts à faire si l'occasion s'en présentoit, (1) & ce que les français n'eussent peut-être jamais fait, s'ils n'avoient pas eu sous leurs yeux cet exemple effroyable que leur avoit donné ce peuple leur voisin & bien plus leur ennemi.

(1) Et ce qui fut encore arrivé en 1689 à James II, qui, secouru par la France, se sauvant de l'Angleterre, reconnu, conduit à Londres, ensuite à Rochester, fut assez heureux pour pouvoir s'échapper de nouveau & passer en France. Si Louis XVI eût pensé, en 1789, à s'échapper ainsi de la France, il eût été bien avisé.

Cependant James II n'avoit pas trahi la constitution d'Angleterre ; tout son crime étoit de professer la religion catholique. Comparez à présent les deux nations, & vous jugerez celle où sont les plus grands régicides.

Quant à Peltier, c'est moins par barbarie que par intérêt qu'il fait avec sa plume la guerre à la France, & qu'il est aisé de voir que des puissances la lui fassent avec des canons; c'est pour faire rester dans les pays étrangers les français qui y sont, & pour y en attirer d'autres s'il est possible, afin d'avoir plus d'abonnés à ses journaux, bientôt convertis en cornets de papier, pour ne pas dire en mouchoirs de garde-robe. Ce n'en est pas moins un sentiment bien bas. Ces écrivains assez vils pour exciter les hommes à la révolte, fomenter des guerres civiles & perpétuer celles des nations, ne devroient pouvoir trouver d'asyle chez aucun peuple. Je le dis donc avec plaisir, j'aime ma patrie & je l'aimerai toujours quoi qu'il lui arrive: pourquoi? parce que c'est ma patrie, & que tout homme non-seulement doit aimer la sienne, mais encore l'aimer intérieurement, quoiqu'il en dise. Je crois & je croirai toujours que si ceux qui gouvernent la France ne la rendent pas aussi heureuse qu'elle pourroit l'être, c'est parce qu'ils ne le peuvent pas. Que faut-il donc faire en attendant une meilleure destinée? courir chez les étrangers dont on fatigue les regards, & qui vous enrichissent bien moins qu'ils ne vous amusent? Non, cela me paroît une duperie plus encore qu'une sottise. J'aime mieux finir de vivre & mourir dans ma patrie, en faisant ce que je serois également obligé de faire chez les nations étrangères, c'est-à-dire, en acceptant sa constitution, & en faisant le serment qu'elle exige. Voilà quelle fut & quelle sera toujours ma profession de foi.

Si cette profession de foi est approuvée par mes compatriotes, les français, & si j'ai réussi à résoudre la question de la nécessité de maintenir l'esclavage, j'aurai exécuté par un effet du hasard, le projet que j'avois conçu dans ma jeunesse, de travailler à contribuer à faire le bonheur de la France & celui des français. Je n'en ai jamais conçu aucun autre, sans pour cela désirer une réputation éclatante; & si J. J. Rousseau m'eût bien connu, ce qu'il ne put pas faire dans les courtes visites que je lui rendis, il n'eût pas pensé à me donner, dans ma jeunesse, le conseil qu'il me donna à ce sujet par amitié. Je pensois seulement alors, d'abord à jouir de la vie qu'un tempérament sombre & un caractère inquiet me rendoient souvent insupportable: ensuite je pensois à pouvoir être utile un jour à ma patrie si cela m'étoit possible. Mais la jeunesse, les passions bouillantes, les plaisirs, les inquiétu-

des , les maladies & enfin les malheurs , ne me permirent jamais d'exécuter ce que j'avois entrepris , & si je n'y ai pas réussi à présent , il est bien certain que je n'y réussirai jamais. J'en serai fâché , parce que de même que je jouis du sentiment de l'immortalité de Raynal , de Rousseau , de Voltaire , qui ont éclairé la France , je voudrois pouvoir jouir aussi du sentiment de l'immortalité du peuple français , à laquelle il me semble être fait pour parvenir , s'il veut ne s'occuper que du bonheur de la France , en laissant les autres peuples libres , comme ils le sont en effet , de travailler eux-mêmes à faire leur propre bonheur. La république romaine existeroit peut-être encore , si les romains eussent borné là leur ambition (1).

Vous voulez , dis-je à J. J. Rousseau & à l'abbé Raynal , tout étourdi que j'étois à vingt ans , ce que je pourrois encore aujourd'hui dire aux législateurs de la France : vous voulez faire le bonheur de tous les peuples , mais qu'y gagnera la France ? Je crois bien , me répondirent chacun des deux philosophes , que la France n'y gagnera rien , mais elle n'y perdra pas non plus. Je crois au contraire , leur répondis-je , qu'elle ne peut qu'y perdre , sans y rien gagner. Pourquoi donc me demandèrent-ils , jeune-homme , croyez-vous cela ? Parce que je crois que les autres peuples devenant éclairés & puissans , s'ils le peuvent un jour , pourront se réunir ensemble , s'ils ne sont pas assez forts séparément pour lui faire la guerre , & lui nuire beaucoup , s'ils ne peuvent pas la vaincre. Cela pourroit arriver , me dirent-ils , mais cela ne doit pas détourner le philosophe de travailler à éclairer tous les peuples. Je leur répondis modestement : j'ai beaucoup de goût pour la philosophie , mais je n'étendrai pas si loin mes idées ; si j'ai jamais de l'esprit & du génie , je me bornerai seulement à travailler à contribuer à faire le bonheur de la France , ma patrie. Vous avez raison , me dirent-ils , mais l'un n'empêche pas l'autre. Je le crois encore , répondis-je , mais vous êtes plus philosophes que patriotes , & moi je désire seulement de pouvoir un jour être l'un autant que l'autre. Vous pouvez bien vous imaginer , ajoutai-je encore , qu'en pensant comme je le fais , je ne deviendrai jamais un grand homme ; je ne le

(1) Je veux faire un parallèle des romains & des français , mais comme cela feroit une note trop longue , elle sera mise à la suite.

désire pas non plus , je désire seulement de pouvoir être un jour un grand patriote , & philosophe dans ma patrie & non pas dans les autres.

J'aurois voulu , comme je l'ai déjà dit , pouvoir rester ignoré toute ma vie , & dans l'obscurité , mais je crois bien aujourd'hui que je serai connu malgré moi . Si c'est un malheur , ce sera le dernier de tous pour moi . Si c'est un bonheur , ce sera le seul & le premier .

Mais si ce n'est pas un bonheur , si je n'ouvre pas les yeux aux français , s'ils continuent à se laisser conduire & égarer par des législateurs aveugles ou insensés , si sans les récompenser ou en les récompensant , ils ne les écartent pas , s'ils continuent à confondre non-seulement les idées , mais même les personnes & les choses , le blanc avec le noir , les peuples instruits & polis avec les peuples grossiers & sauvages , les hommes éclairés , fages & vertueux , avec les êtres ignorans , stupides & cruels ; si je dois être long-temps encore le témoin & la victime d'un si grand renversement d'idées , & de tant de crimes & de malheurs , je ne crains pas de le dire , français , donnez-moi la mort , terminez une vie infortunée , passée à gémir du malheur de la France , & qui m'est plus insupportable depuis la révolution qui devoit commencer le bonheur des français , qu'elle n'eût pu me l'être sous la férocité de Louis XI , ou sous l'imbécillité de Louis XVI . Ce ne sera pas la vie que je regretterai , ce sera le malheur de ma patrie que je plaindrai , & je finirai ma carrière infortunée en répétant ces paroles qui m'arrachent des larmes : Français , vous n'êtes sortis de l'esclavage , après 14 siècles , que pour retomber dans l'ignorance & dans l'aveuglement qui vous y feront bientôt rentrer .

Que vous sert-il , ô français , d'avoir des guerriers qui sont des César , des Scipion , des Annibal , des Pompée , des Marius , des Fabius , si vous avez des législateurs qui vous font perdre le fruit de leurs conquêtes , & qui vous font mépriser par les nations qui vous font la guerre ?

Demandez donc des lois qui vous fassent admirer des autres peuples , comme ils admirent votre courage & vos talens pour la guerre ; des lois qui fassent régner en France les bonnes mœurs & le bon ordre , les distinctions naturelles & politi-

ques, qui soient favorables à votre commerce (1), à votre navigation, à la conservation, comme à la prospérité de vos colonies; & vous verrez que vos ennemis effrayés des principes désorganisateurs des législateurs de la révolution, cesseront de vous faire la guerre & vous secourront même si vous en avez besoin, pour vous aider à vous délivrer des français traîtres qui voudroient encore s'opposer au succès de la république française.

C'est mon dernier souhait, & je le ferai encore en rendant le dernier soupir.

Le Févre-Zéjon.

(1) Le Commerce de Bordeaux est un de ceux qui ont fait bien des fautes en politique, au commencement de la révolution, comme la ville de Bordeaux est une de celles qui ont été le plus portées pour la liberté qui a produit des effets si désastreux à St.-Domingue. Elle ne doit pas être à s'en repentir aujourd'hui, ainsi que toutes les autres provinces maritimes & commerçantes de la France. Elles ne doivent point rougir d'avouer le tort qu'elles ont eu, & celui qu'elles éprouvent de la perte des colonies ou de l'état de nullité de ces colonies, pour la France qui en retirait autrefois de si grands avantages. Elles ne doivent donc point hésiter à demander que la liberté du peuple français ne s'étende point au peuple d'Afrique qui n'est pas mûr, & qui ne le sera jamais pour cette liberté, si incompatible avec le système social des nations policiées, & si contraire au bonheur & à la prospérité de la république française & de tous les français.

Si sous les monarques despotes il n'y a jamais eu de bonnes lois pour l'esclavage, c'est qu'il étoit délicat pour des législateurs d'en faire de semblables: ils devoient, comme les autres, craindre les abus du pouvoir. Mais dans les républiques, où c'est le corps de la nation même qui fait les lois, une pareille crainte seroit puérile, comme elle seroit criminelle, si elle empêchoit les représentans de cette nation, les législateurs de faire le bonheur de leur patrie. La liberté ne seroit plus d'un si grand prix, si tous les peuples comme tous les individus pouvoient en jouir également. Il en est d'elle comme de la fortune: heureux sont ceux qui la possèdent, tant pis pour ceux qui ne peuvent pas se la procurer. Elle a trop coûté aux français pour qu'ils puissent en être si prodigues. C'est pour faire leur bonheur qu'ils l'ont payée si cher, & jusqu'à présent elle n'a fait que leur malheur.

(C'est encore en mer que j'écris cette note & plusieurs autres. Je m'y suis amusé aussi à faire quelques corrections qui n'en rendront pas sans doute l'ouvrage meilleur. Ce n'est pas ma faute, j'ai fait ce que j'ai pu: que ceux qui ont plus de talens fassent le reste; ils auront fait le bonheur de la France & des français).

*Note de la page 54 voyée
à la fin.*

Parallèle des Romains et des Fr. éçais.

NOUS voulons & nous croyons imiter les romains : la vérité est que nous les singeons un peu & mal. Nous avons copié leurs défauts, leurs ridicules, leurs vices ; mais nous ne les imitons pas dans leur politique, leur législation, leur amour pour la gloire & la prospérité de la patrie. Les romains vouloient asservir, c'étoit là leur ambition : les français ne pensent qu'à affranchir, qu'à délivrer. Les romains se rendirent immortels par leur politique, la sagesse de leurs lois, leurs mœurs, tant qu'elles furent bonnes : les français se font détester, haïr, mépriser, par leur politique, par leurs lois, par leurs mœurs. Les romains mirent leur gloire à étendre leur puissance : les français ne doivent faire consister la leur qu'à étendre leur misère, leurs principes, leurs mœurs, qui ne peuvent pas plus faire le bonheur des autres peuples, que le leur propre. Dans les beaux jours de la république romaine, les romains vécurent dans la luxure & dans une abondance excessive : sans doute que les beaux jours de la république française ne sont pas arrivés, car la manière de vivre des français est si opposée à une vie sensuelle, qu'elle peut plus être comparée à une vie infortunée, & qui pourroit faire supposer qu'ils manquent même de nécessaire. Les romains établirent des distinctions politiques, sages & nécessaires pour la prospérité de la république & le maintien de l'ordre social : les français ont confondu toutes les personnes & détruit non-seulement toutes les distinctions politiques, mais même les distinctions naturelles les plus éclatantes, comme celles du blanc avec le jaune, avec le rouge, avec le noir. S'ils n'ont pas confondu toutes les espèces d'animaux avec l'animal-homme, les élémens les uns avec les autres, les rivières avec les mers, la nuit avec le jour, les saisons les unes avec les autres, il faut croire qu'ils n'y ont pas pensé ou qu'ils ne l'ont pas pu

Mais en revanche ils croient imiter les romains dans leurs modes, dans leurs coiffures, dans quelques-unes de leurs qualifications. Femmes sur-tout croient se coiffer à la romaine, en se rasant, t paroître plus jolies ou plus belles. Elles sont bientôt d'imiter les dames romaines, même dans leurs vêtements. Les américaines qui sont infiniment mieux mises, infiniment plus élégantes & plus décentes, s'habillent, se coiffent, se parent & se conduisent beaucoup mieux à la romaine que les françaises. Les dames anglaises ont encore cet avantage sur les dames françaises ; & c'est avec bien de la peine que l'on est obligé de remarquer que le costume des français & la mise des françaises les rendent aussi ridicules, pour ne rien dire de plus, que leurs idées, leurs principes, leurs mœurs & leur conduite.

C'est une chose bien ridicule & bien triste que de voir les dames françaises croire qu'elles imitent les dames romaines, lorsqu'elles n'ont pas une servante qui ne jouisse, sous le rapport de l'égalité, de tous les mêmes avantages qu'elles ; & que la plupart d'elles qui n'ont pas le moyen de payer de pareilles servantes, sont obligées de se servir elles-mêmes, & d'être les servantes de leurs maisons.

Quelle différence de diviser, comme les romains, les personnes libres en trois classes, & d'avoir trois sortes d'esclaves, ou bien de confondre, comme les français, les six classes dans une seule, avec la devise de l'égalité....? Ce n'est pas ma faute, si sous ce rapport je ne peux pas faire le parallèle des romains & des français.

Quant à l'arbre de la liberté des français, je ne fais à quoi le comparer, car l'aigle d'or des romains étoit une enseigne bien différente sous tous les rapports.

A Rome les généraux vainqueurs obtenoient du sénat le titre d'Empereur : en France le plus grand général des français, archi-vainqueur, a failli d'être assassiné dans le sénat.... Je vois là tout le contraire d'un parallèle, & je frémis de la comparaison.

Les romains furent idolâtres de la liberté. Caton d'Utique, le Stoïcien, le philosophe le plus sévère, en fut le plus grand défenseur ; mais de quelle liberté ? de celle de la patrie. Il

vaut mieux se taire que de vouloir comparer ici les français avec les romains.

Les romains divisèrent les mois de l'année qui n'étoient pas égales : les français divisent en trois parties, mais égales. C'est raffineries, autant que l'on s'écarte de l'imitation.

parties
les mois
es cho-
s.

Sous le seul rapport de la guerre, les comparables aux romains, qui se virent maîtrisés. Ce parallèle est superbe : mais à qui est-on responsable de pouvoir le faire ? c'est à nos braves guerriers ; c'est au héros dont la victoire suit tous les pas.

com-
ie.

Comme nos guerriers, les romains furent trop fiers & voulurent être trop grands, pour que l'on puisse leur comparer nos autres français qui veulent être si humbles, si petits & enfin les égaux des mulâtres & des nègres, qui sont même aujourd'hui des supérieurs & bien pis des oppresseurs.....

Je quitte la plume, car cette idée me donne un crispement de nerfs, qui m'empêche de la tenir plus long-temps. Je finirai une autre fois.

Addition.

P. S. Ajouté à la lettre adressée au Consul Bonaparte, mise en tête du mémoire justificatif. — Le 30 dudit.

Je croyois ne rien avoir à ajouter à cette lettre, mais le spectacle de la ville de Bordeaux, qui m'arrache l'ame, me force d'y ajouter ce *post-scriptum*. Cette ville si commerçante, si florissante, il y a peu d'années, est aujourd'hui réduite à un état d'inaction & de misère qui fait souffrir en la voyant. On ne peut faire dix pas sans rencontrer quelqu'un qui demande l'aumône, & le comble du malheur est que personne n'est assez riche pour pouvoir faire la charité à tous ces malheureux. Nul commerce, point d'armemens, point de travail, point d'occupations : & il en est de même dans toutes les autres provinces commerçantes & maritimes de la France. Voilà l'état déplorable où sont réduits les Français dans la France même ; car ils sont encore bien plus malheureux dans les pays étrangers, à l'Amérique, & sur-tout dans les Colonies françaises. Que furent-ils donc devenus, ô Consul, sans votre conduite héroïque en

Egypte , & sans votre retour miraculeux en France , à une époque qui semble avoir été marquée exprès pour leur délivrance & leur bonheur , & la défaite de leurs ennemis jusqu'alors victorieux

Mai esterez pas là : vous acheverez le bonheur de la République , faisant poser les limites de la liberté des français de droits politiques , dont ils doivent réellement deux-mondes , & vous ne permettrez pas qu'on y porte atteinte , & qu'on les opprime injustement. De ces mesures politiques , sages & humaines , dépend le bonheur du peuple français , le retour de l'ordre intérieur , des bonnes mœurs , du commerce , de la confiance dans le gouvernement ; & au-dehors la diminution des ennemis de la France , le retour d'une infinité de français qui rentreront dans leur patrie en la bénissant & en bénissant le héros , le génie qui aura délivré la France de la tyrannie , du fanatisme de la religion comme du fanatisme de la liberté , de tous ses ennemis , des traîtres que ceux-ci recéloient ; & qui se sera couvert d'une gloire immortelle en ouvrant aux Français les sources de la prospérité la plus heureuse & la plus durable.

Point de mœurs , point de république. La misère détruit les mœurs , ou les fait perdre. Voilà la cause de la dépravation actuelle des mœurs des français , qui les fait mépriser des autres peuples. Elle entraîneroit bientôt la chute de la république , si des lois pour faire renaître la prospérité , ne produissoient pas promptement le retour des bonnes mœurs. L.-L.

Page 29 , à la fin de la note , ajoutez à la suite :

Personne ne devroit cependant être moins exposé aux sarcasmes des étrangers & sur-tout des français , que celui des précédens consuls de la France , qui dans tout le cours de la révolution a déployé le génie le plus étonnant & manifesté les opinions les plus favorables au bonheur de la France. Je citerai pour preuve l'hommage qui lui fut rendu par un des plus grands orateurs & des plus grands écrivains de la France , je veux dire le Comte de Mirabeau , lors de la discussion des premiers articles de la déclaration des droits de l'homme. J'en parle encore dans un autre endroit de ces écrits. » Il est , disoit le Comte de Mirabeau , infiniment plus aisé de critiquer que de faire : je conviens que la déclaration de droits que nous avons soumise à l'Assem-

» blée n'est pas excellente , mais nous n'av
 » choisir , ainsi que plusieurs des préop
 » avons été chargés de refondre & de
 » toutes les déclarations présentées .
 » de choisir , nous n'aurions pas ba
 » de M. l'abbé Syeyes , comme
 » mon avis personnel , comme celle
 » plus frappantes ».

M. de Cufine appuya fortement 1 tion de M. de
 beau. » Parmi les déclarations qui nous ont été présentées ,
 » il , celle de M. l'abbé Syeyes me paroît la plus ferme , la pli
 » raisonnables , & comme renfermant les plus grandes vérités
 » je vais plus loin , elle seule détruit les préjugés qui conduisent
 » à l'erreur , & cette circonstance doit nous la rendre singu-
 » lièrement intéressante & précieuse ».

On ne peut ajouter à des éloges aussi flatteurs & aussi vrais que de dire qu'il paroît que la même fatalité a toujours empêché celui qui est encore aujourd'hui si digne de ces éloges , de pouvoir faire tout ce qu'il eût désiré pour le bonheur de la France ; parce qu'il y a sans doute un enchaînement de faux principes qu'il faut nécessairement suivre , pour ne point exciter des mouvements trop convulsifs dans la nation égarée : ce qui fait sentir la nécessité que le corps même de cette nation autorise ses représentants à revenir sur des bases mal-assises , & qui ne permettent pas de pouvoir y établir avec solidité , le monument immortel qui seul peut faire le bonheur des français & la gloire de la République.

Page 35 , ligne 37 , après que les espagnols , ajoutez : ou les portugais [qui , pour le fanatisme , ne sont , comme ils ne faisoient autrefois pour le gouvernement , qu'une même nation avec les espagnols].

Il y a sans doute d'autres omissions , & plus encore bien des erreurs dans ces écrits ; mais le temps , les lieux & les circonstances des voyages , dans lesquels je les ai conçus & rédigés , ainsi que la précipitation avec laquelle je les ai fait imprimer en débarquant , doivent me les faire pardonner.

D'ailleurs je peus être mal informé sur bien des points . Il y a long-temps que je ne lis les papiers français [excepté Peltier qui écrit en français royaliste , & qui pense en anglais

les papiers anglais, où ils peuvent être traduits.

où je dois être, après une absence aussi une vie aussi orageuse, aussi exposée à l'humour & de chagrins que celle que j'eus dix ans, avili, proscrit, émigré, exilé, je demande quelque indulgence dans que je jure être bonnes. O français

je n'aime que ma patrie & que mes compatriotes. Voilà un crime, si c'en est un. Je n'en ai jamais commis aucun autre; mais j'ai toujours commis celui-là, & je le commettrai toujours, d'assez je en être puni plus cruellement encore que par le passé; ce qui n'est pas peu dire, car personne que moi ne peut savoir tout ce que j'ai souffert depuis tant d'années & à tant d'époques différentes.

2.-2.

